



**BGL
BNP PARIBAS**

| La banque d'un monde qui change

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

au 30 juin 2020

SOMMAIRE

RAPPORT D'EXAMEN DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS	14
--	-----------

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	15
ÉTAT DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	16
BILAN CONSOLIDÉ	17
TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS DU 1^{ER} JANVIER 2019 AU 30 JUIN 2020	18
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ	20

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

GÉNÉRALITÉS	22
1. RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE	23
1.a Normes comptables	23
1.b Principes de consolidation	24
1.c Conversion des opérations en devises	28
1.d Marge d'intérêts, commissions et produits et charges des autres activités	28
1.e Actifs et passifs financiers	29
1.f Immobilisations	42
1.g Contrats de location	43
1.h Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	44
1.i Avantages bénéficiant au personnel	44
1.j Paiements à base d'actions	46
1.k Provisions de passif	46
1.l Impôt courant et différé	47
1.m Tableau des flux de trésorerie	47
1.n Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers	48
2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT	49
2.a Marge d'intérêts	49
2.b Commissions	50
2.c Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	50
2.d Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres et sur instruments financiers évalués au coût amorti	50
2.e Produits et charges des autres activités	51
2.f Autres charges générales d'exploitation	51
2.g Coût du risque	51
2.h Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	58
2.i Gains nets sur autres actifs immobilisés	58
2.j Impôt sur les bénéfices	58
3. INFORMATIONS SECTORIELLES	59
4. NOTES RELATIVES AU BILAN	61
4.a Instruments financiers en valeur de marché par résultat	61
4.b Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	63
4.c Mesure de la valeur de marché des instruments financiers	63
4.d Actifs financiers au coût amorti	63
4.e Encours dépréciés (strate 3)	70
4.f Dettes au coût amorti envers les établissements de crédit et la clientèle	71
4.g Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	72
4.h Impôts courants et différés	72



4.i	Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	73
4.j	Participations dans les coentreprises et entreprises associées	74
4.k	Immobilisations de placement et d'exploitation	74
4.l	Écarts d'acquisition	75
4.m	Provisions pour risques et charges	75
4.n	Compensation des actifs et passifs financiers	76
5.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	79
5.a	Engagements de financement donnés ou reçus	79
5.b	Engagements de garantie donnés par signature	79
5.c	Composition du collatéral posté et reçu	79
6.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	81
6.a	Évolution du capital	81
6.b	Périmètre de consolidation	81
6.c	Intérêts minoritaires	84
6.d	Relations avec les parties liées	85
6.e	Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	86
6.f	Passifs éventuels : procédures judiciaires et d'arbitrage	88
6.g	Fonds de garantie	88
6.h	Événements postérieurs à la clôture	89

Les données chiffrées présentes dans les tableaux des états financiers peuvent montrer dans certains cas des écarts non significatifs liés à l'utilisation d'arrondis. Ces écarts n'affectent en aucune manière l'image fidèle des comptes consolidés du Groupe.



Déclaration du Conseil d'administration

(dans le cadre de la loi "transparence" du 11 janvier 2008)

Le Conseil d'administration déclare que, à sa connaissance, les comptes consolidés intermédiaires résumés établis conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée dans l'Union européenne donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de BGL BNP Paribas S.A. et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation au 30 juin 2020, et que le rapport de gestion intermédiaire consolidé représente fidèlement les informations exigées en vertu de l'article 4 (4) de la loi.

Luxembourg, le 24 septembre 2020

Conseil d'administration :

Président :	ETIENNE REUTER
Vice-président :	THIERRY LABORDE
Administrateurs :	S.A.R. LE PRINCE GUILLAUME DE LUXEMBOURG
	JEAN-MARIE AZZOLIN
	DIDIER BEAUVOIS
	BEATRICE BELORGEY
	FRANCIS CAPITANI
	JEAN CLAMON
	ANNA DARESTA
	GABRIEL DI LETIZIA
	GUYLAINE DYEUVRE
	JEAN-PAUL FRIEDRICH
	MAXIME JADOT
	JOSIANE KREMER
	VINCENT LECOMTE
	ERIC MARTIN
	BAUDOUIN PROT
	DENISE STEINHÄUSER
	CARLO THELEN
	TOM THEVES
	CARLO THILL



Préambule

Le premier semestre 2020 a été marqué par une crise sanitaire mondiale sans précédent qui s'est traduite également par une contraction de l'activité d'une ampleur historique en zone euro.

Dès le début de la crise, BGL BNP Paribas et ses filiales ont mobilisé leurs équipes et ressources pour accompagner leurs clients et soutenir l'économie face à cette situation inédite. Différents dispositifs visant à protéger les collaborateurs et les clients ont été mis en place puis continuellement adaptés en fonction de l'évolution de cette situation sanitaire.

Le Groupe BGL BNP Paribas reste très impliqué pour assurer une relance économique solide et durable et le second semestre devrait enregistrer une amélioration, portée par les mesures de soutien massives adoptées aussi bien en termes de politique monétaire qu'en termes de politique budgétaire.

La Banque centrale européenne a ainsi pris des mesures considérables pour injecter des liquidités. Elle a notamment lancé un programme temporaire d'achats d'urgence face à la pandémie (Pandemic Emergency Purchase Programme, PEPP). Ces mesures ont permis de contenir les taux d'intérêt à long terme.

Au Luxembourg, les prévisions du Statec suggèrent une contraction du PIB de l'ordre de 6% en 2020. La croissance de l'emploi, également en net retrait par rapport aux années précédentes, resterait néanmoins positive avec un taux de croissance de l'ordre de 0,8% en 2020.



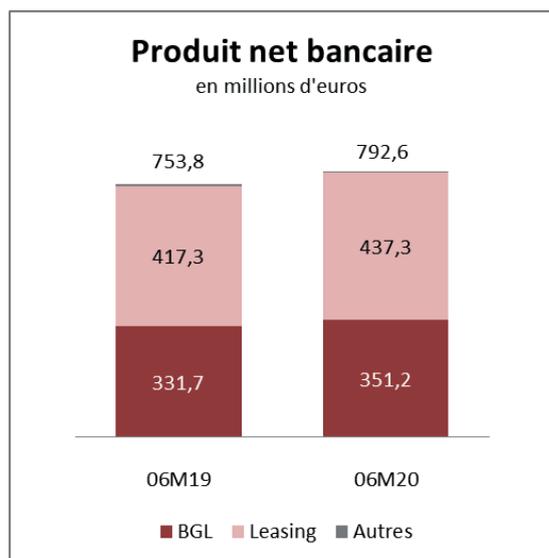
Rapport de gestion consolidé

Résultats consolidés

Compte de résultat <i>En millions d'euros</i>	1er semestre 2020	1er semestre 2019	Variation	
			Valeur	%
Produit net bancaire	792,6	753,8	38,8	5%
Frais généraux	(388,5)	(396,3)	7,8	-2%
Résultat brut d'exploitation	404,1	357,5	46,6	13%
Coût du risque	(53,9)	(51,9)	(2,0)	4%
Résultat d'exploitation	350,2	305,6	44,6	15%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4,0	11,3	(7,3)	-64%
Gains nets sur autres actifs immobilisés	(0,0)	(0,2)	0,2	-98%
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	0,9	(0,9)	-100%
Résultat avant impôt	354,2	317,6	36,6	12%
Impôt sur les bénéfices	(74,4)	(68,0)	(6,4)	9%
Résultat net	279,8	249,6	30,2	12%
dont Résultat net part du groupe	196,8	182,6	14,3	8%



Analyse du compte de résultat et du bilan



Le **Produit net bancaire** s'élève à 792,6 millions d'euros au premier semestre 2020, en hausse de 38,8 millions d'euros ou 5%.

Les *Résultats nets d'intérêts* s'établissent à 625,6 millions d'euros au 30 juin 2020, en hausse de 48,3 millions d'euros ou 8%.

Au niveau des activités bancaires, les résultats nets d'intérêts augmentent de 36,3 millions d'euros ou 18%. Retraités des positions de couverture dont les résultats d'intérêts sont comptabilisés au niveau du poste *Gains nets sur instruments financiers*, ils augmentent de 20,7 millions d'euros ou 9%. Les

résultats nets d'intérêts sur les activités liées à la clientèle sont en hausse de 15,0 millions d'euros ou 10% soutenus par le développement des volumes tant des dépôts que des crédits. La hausse s'explique également par un effet positif de 5,2 millions d'euros lié au système de taux à paliers (dit de « tiering ») mis en place par la Banque Centrale Européenne à la fin de l'année 2019.

Les résultats nets d'intérêts des activités du Leasing International continuent de progresser et dégagent une hausse de 12,2 millions d'euros ou 3% notamment en Belgique, Italie et Allemagne. La crise sanitaire a cependant mis en arrêt la production industrielle entraînant une chute importante des contrats de leasing de mars à mai 2020. Depuis le mois de juin 2020, on constate néanmoins un rebond au niveau du métier du leasing. Le marché ELS (Equipment & Logistics Solutions) montre une meilleure résistance face à la crise que l'activité TS (Technology Solutions).

Les *Produits nets de commissions* s'établissent à 96,3 millions d'euros, en hausse 6,8 millions d'euros ou 8%. La Banque enregistre une croissance des commissions de 4,0 millions d'euros ou 5%, en particulier sur les commissions transactionnelles, notamment sur les commissions sur ordres de bourse qui ont atteint un niveau record en mars 2020. Le deuxième trimestre connaît néanmoins un recul notamment au niveau des commissions sur moyens de paiement et des transactions sur titres en lien avec le contexte économique. Le Leasing International, quant à lui, dégage une hausse des commissions de 2,9 millions d'euros ou 19%, dont 2,0 millions d'euros en lien avec l'élargissement du périmètre.

Les *Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat* sont en baisse de 21,3 millions d'euros, pour s'établir à 12,6 millions d'euros.

Au niveau de la Banque, les gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat s'établissent à 11,0 millions d'euros, en baisse de 26,1 millions d'euros par rapport au premier semestre 2019. Retraité des éléments de couverture dont la compensation se retrouve au niveau des *Résultats nets d'intérêts*, le poste est en baisse de 10,5 millions d'euros. En effet, la Banque est pénalisée par la réévaluation à la baisse

de son portefeuille titres à hauteur de 4,8 millions d'euros au premier semestre 2020 contre une réévaluation positive de 3,8 millions d'euros au premier semestre 2019 due à l'évolution des spreads de crédit dans le contexte de la crise sanitaire.

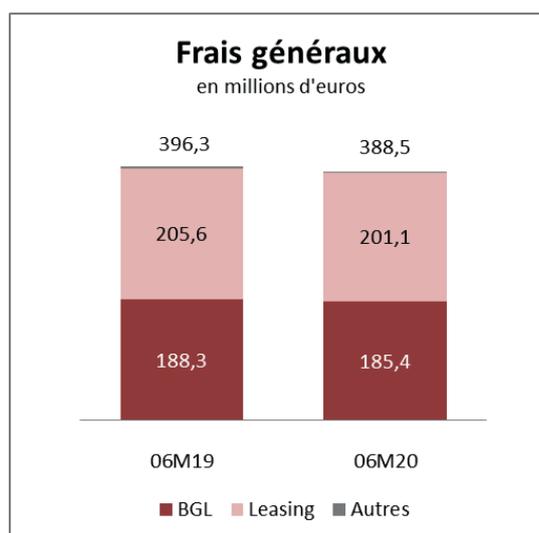
Quant au Leasing International, la réévaluation de la participation indienne qu'il détient dans SREI INFRASTRUCTURE FINANCE LIMITED a impacté positivement le poste pour 0,3 million d'euros au premier semestre 2020 contre une baisse de 4,2 millions d'euros au premier semestre de l'année précédente.

Les *Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres* dégagent un gain de 16,0 millions d'euros au premier semestre 2020, en hausse de 6,9 millions d'euros ou 76%. La Banque a d'une part, perçu un dividende de 8,8 millions d'euros sur une participation non consolidée par rapport à 4,8 millions d'euros au premier semestre de l'année précédente. D'autre part, elle a réalisé des plus-values nettes de cessions sur titres obligataires et souverains pour 2,7 millions d'euros en 2020 contre une plus-value de cession de 3,6 millions d'euros sur un titre souverain à la période précédente. Les activités du Leasing International contribuent à ce poste à hauteur de 4,4 millions d'euros en hausse de 3,8 millions d'euros par rapport à l'an passé. En 2020, le Leasing International, a en effet pu bénéficier de revenus de dividendes sur participations non consolidées plus importants.

Les *Produits et charges des autres activités* s'élèvent à un montant net de 42,1 millions d'euros en baisse de 2,0 millions d'euros ou 5%. Le poste comprend essentiellement les revenus nets des immeubles de placement tant au niveau de la Banque que de certaines entités de Leasing International ainsi que les revenus issus de la gestion de parcs informatiques et de flottes de matériel roulant industriel au sein d'entités spécialisées du Leasing International. La baisse de 4,0 millions d'euros au niveau du Leasing International s'explique notamment par des produits de loyers et des plus-values sur immeubles de placement moins élevés de 3,1 millions d'euros en 2020.

Au 30 juin 2020, les **Frais généraux** atteignent 388,5 millions d'euros en baisse de 7,8 millions ou 2%.

Au niveau des activités bancaires, les frais généraux sont en baisse de 2,9 millions d'euros ou 2%. Les *frais de personnel* baissent de 6,2 millions d'euros ou 5%. La baisse est localisée au niveau des traitements et salaires, malgré la nouvelle indexation de 2,5% des salaires appliquée à partir de janvier 2020 et s'explique en grande partie par la diminution des effectifs. Au 30 juin 2020, les effectifs moyens sont en recul de 5% par rapport à la même période de l'année précédente pour s'établir à 2163,2 équivalents temps plein.



Les *autres frais généraux* augmentent de 3,7 millions d'euros ou 6%, impactés par la hausse de la contribution aux différents Fonds réglementaires pour 5,7 millions d'euros ou 47%. Cette hausse est en partie compensée par le repli des coûts liés à l'intégration des activités de l'ex-BNP Paribas Wealth Management Luxembourg SA pour 1,7 million d'euros. Le poste des *dotations aux amortissements pour dépréciation des immobilisations*

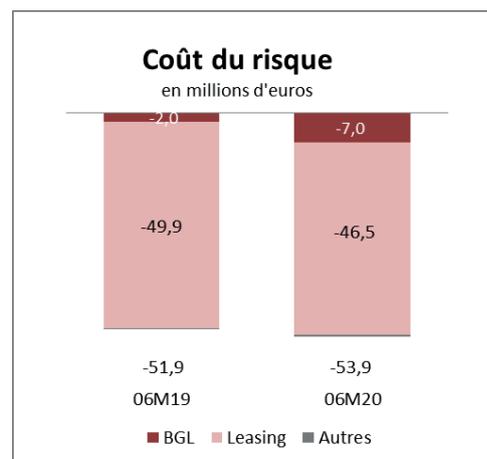
corporelles et incorporelles diminue de 0,2 million d'euros ou 1%.

Au niveau des activités de Leasing International, les frais généraux sont en baisse de 4,6 millions d'euros ou 2%. Les *frais de personnel* sont en recul de 4,9 millions d'euros ou 4%, en lien notamment avec une reprise de provision sur certains avantages à long terme en France. Les *autres frais généraux* baissent également de 0,3 million d'euros malgré un effet périmètre de 6,9 millions d'euros lié au développement des activités et une hausse de 1,5 million d'euros de la contribution au Fonds de résolution unique. Les coûts de transformation contribuent à cette baisse à hauteur de 4,6 millions d'euros. Le poste des *dotations aux amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles* s'élève à 9,1 millions d'euros au 30 juin 2020, en hausse de 0,6 million d'euros ou 8% par rapport à l'an passé.

Le **Résultat brut d'exploitation** s'établit à 404,1 millions d'euros, en hausse de 46,6 millions d'euros ou 13 %.

Le **Coût du risque** enregistre une dotation de 53,9 millions d'euros contre 51,9 millions d'euros au premier semestre 2019.

Au niveau de la Banque, le coût du risque s'établit à 7,0 millions d'euros, en hausse de 5,0 millions d'euros. L'actualisation des scénarios macro-économiques tenant compte de l'impact estimé de la crise sanitaire, conduit à accroître le provisionnement ex-ante des pertes attendues (y compris leur composante sectorielle) à hauteur de 4,9 millions d'euros. Quant au coût du risque du Leasing International, il présente une dotation nette de 46,5 millions d'euros, en baisse de 3,4 millions d'euros ou 7% par rapport au premier semestre de l'an passé. Le poste diminue malgré un provisionnement ex-ante des pertes attendues de 6,6 millions d'euros liées à l'actualisation des scénarios macro-économiques due aux effets de la crise sanitaire. En 2019, le coût du risque avait été pénalisé au Royaume-Uni et en Turquie en raison de la dégradation économique et politique.



La **Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence** s'établit à 4,0 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 11,3 millions d'euros au 30 juin 2019.

La contribution des résultats de l'assurance-vie à Luxembourg (Cardif Lux Vie SA), dans laquelle la Banque détient 33%, s'élève à 6,1 millions d'euros, en recul de 5,3 millions d'euros ou 47% par rapport au premier semestre 2019 notamment en lien avec l'impact de la valorisation à la juste valeur du Fonds Général. La contribution du Leasing International s'établit à -2,1 millions d'euros contre -0,1 million d'euros au premier semestre 2019.

La **charge d'impôts sur le résultat** est en hausse de 6,4 millions d'euros ou 9% par rapport au premier semestre de l'exercice précédent et s'établit à 74,4 millions d'euros.

Au niveau de la Banque, le poste augmente de 11,4 millions d'euros expliqué par la hausse du revenu imposable en 2020, tandis qu'en 2019 la Banque avait bénéficié de la baisse du taux d'imposition au Luxembourg. Quant au Leasing International, la charge d'impôts sur le résultat baisse de 5,1 millions d'euros en lien avec l'ajustement du taux d'imposition en France.

Finalement, après déduction des résultats appartenant aux minoritaires, le **Résultat net part du groupe** pour le premier semestre 2020 présente un bénéfice net de 196,8 millions d'euros en hausse de 14,3 millions d'euros ou 8%.

Bilan

Au 30 juin 2020, le total du bilan s'élève à 55,7 milliards d'euros en baisse de 2%.

Au niveau de l'actif, le poste **Caisse, Banques centrales** s'élève à 8,0 milliards d'euros contre 0,5 milliard d'euros au 31 décembre 2019. Il est essentiellement constitué des dépôts à court terme effectués auprès de la Banque Centrale du Luxembourg. Au 31 décembre 2019, le placement était limité à la réserve obligatoire, l'excédent ayant été remplacé auprès du groupe BNP Paribas au travers d'opérations intra-groupes.

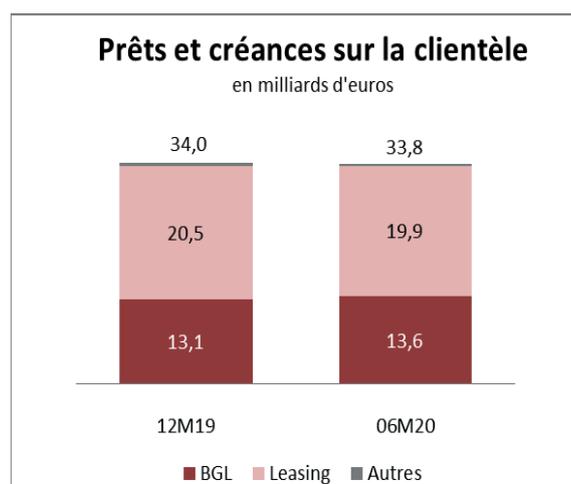
Les **Instruments financiers en valeur de marché par résultat** restent stables et s'établissent à 0,9 milliard d'euros au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019. Ce poste comprend essentiellement des portefeuilles titres de la Banque qui ne remplissent pas les critères prévus par la norme IFRS 9 pour être classés dans les catégories d'instruments en valeur de marché par capitaux propres ou au coût amorti.

Les **Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres** s'élèvent à 2,4 milliards d'euros contre 1,8 milliard d'euros au 31 décembre 2019. Ce poste est composé essentiellement du portefeuille d'obligations détenues par la Banque, en majeure partie de titres souverains et supranationaux ainsi que d'obligations bancaires.

Au cours du premier semestre 2020, la hausse du portefeuille obligataire est essentiellement due à l'achat de titres souverains et supranationaux, d'obligations bancaires et de titres d'émetteurs publics pour un montant total de 723 millions d'euros dans le cadre de la gestion active de la Banque. En outre, la cession d'obligations étatiques et bancaires ont impacté le poste à la baisse pour 163 millions d'euros.

Les **Prêts et créances au coût amorti** sont en baisse de 9,0 milliards d'euros pour s'établir à 40,7 milliards d'euros au 30 juin 2020.

- Les Prêts et créances sur les établissements de crédit s'élèvent à 6,8 milliards d'euros, en diminution de 8,9 milliards d'euros. Cette baisse est à attribuer principalement à l'arrivée à échéance début 2020 d'opérations de prise en pension de BGL BNP Paribas avec le groupe BNP Paribas pour 8,0 milliards d'euros.
- Les Prêts et créances sur la clientèle sont quasi-stables et s'élèvent à 33,8 milliards d'euros. Au niveau des activités bancaires, les encours augmentent de 0,5 milliard d'euros ou 4% par rapport au 31 décembre 2019.



Cette évolution positive est localisée en particulier au niveau des crédits accordés aux entreprises pour 0,4 milliard d'euros (+14%) et des crédits immobiliers pour 0,1 milliard d'euros (+2%). Au niveau des activités de leasing, les Prêts et créances sur la clientèle sont en baisse de 0,6 milliard d'euros ou 3% pour s'établir à 19,9 milliards d'euros, la crise sanitaire ayant pénalisé la nouvelle production. Cette baisse est due à l'effet important de la crise sanitaire sur la nouvelle production de mars à mai 2020.

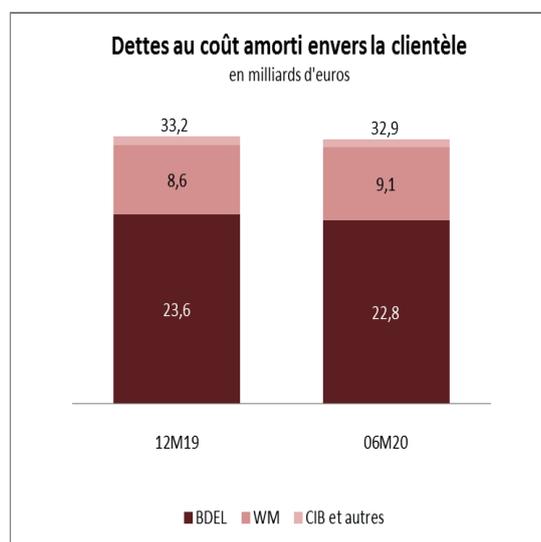
Les **Titres de dettes au coût amorti** sont en recul de 67 millions d'euros ou 6% pour s'établir à 1,1 milliard d'euros au 30 juin 2020. Cette baisse, entièrement localisée au niveau de la Banque, fait suite notamment à l'arrivée à échéance de titres souverains pour 85 millions d'euros.

Au niveau du **passif**, le poste **Instruments financiers en juste valeur par résultat** s'établit à 227 millions d'euros, en recul de 45 millions d'euros ou 16%. Cette baisse est liée notamment au remboursement, en mars 2020, de deux émissions EMTN (Euro Medium Term Notes) évaluées à la juste valeur pour un total de 60 millions d'euros.

Le poste **Dettes au coût amorti** s'établit à 43,7 milliards d'euros au 30 juin 2020 en baisse de 1,5 milliard d'euros ou 3%.

- Les **Dettes au coût amorti envers les établissements de crédit** sont en baisse de 1,2 milliard d'euros ou 10% et s'établissent à hauteur de 10,8 milliards d'euros au 30 juin 2020. Cette diminution est à attribuer à la baisse des emprunts interbancaires de la Banque auprès d'autres entités du groupe BNP Paribas pour un montant de 0,5 milliard d'euros.
- Les **Dettes au coût amorti envers la clientèle** s'établissent à 32,9 milliards d'euros au 30 juin 2020, en baisse de 1%.

Au niveau de la Banque des Entreprises à Luxembourg, les dépôts en fin de période sont en baisse de 0,5 milliard d'euros ou 4% par rapport à la situation au 31 décembre 2019. Les dépôts de la Banque de Détail sont également en diminution de 0,2 milliard ou 3% sur la période. D'autre part, Wealth Management a vu ses dépôts augmenter au 30 juin 2020 de 0,5 milliard d'euros ou 5%.



Les **Dettes représentées par un titre** s'établissent à 1,1 milliard d'euros au 30 juin 2020, en hausse de 50% en raison d'une demande accrue de la part des investisseurs de papiers à court terme (European Commercial Paper) en USD, en EUR et en SGD.

Fonds propres

Au 30 juin 2020, hors résultat de la période courante et après application des déductions prudentielles, les **fonds propres réglementaires** établis selon la réglementation Bâle 3 atteignent 6,2 milliards d'euros et le **Ratio de solvabilité** s'élève à 23,6%, contre 6,0 milliards d'euros et 22,7% au 31 décembre 2019.



Perspectives

Alors que BGL BNP Paribas est engagée dans la définition de son prochain plan stratégique, la Banque poursuivra ses efforts de déploiement des initiatives de transformation.

Dans un environnement économique incertain et avec une pression prolongée sur les taux d'intérêt, les métiers continueront à faire preuve d'agilité ainsi que d'une gestion rigoureuse de leurs risques. Le développement de l'activité s'appuiera sur une proximité renforcée avec les clients, l'optimisation des processus clés, ainsi que sur les synergies commerciales avec les autres entités du Groupe BNP Paribas au Luxembourg (cross-selling).

En 2020, BGL BNP Paribas reste une banque universelle, qui accompagne ses clients aux moments clés de leurs vies avec des solutions adaptées issues d'une large gamme de produits et services. C'est en tant qu'acteur engagé en faveur d'une croissance durable que la banque prépare l'avenir aux côtés de ses nombreuses parties prenantes et particulièrement de ces clients.



RAPPORT D'EXAMEN DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

Nous avons procédé à l'examen des états financiers consolidés intermédiaires résumés de BGL BNP Paribas S.A. (la « Banque »), comprenant le bilan consolidé au 30 juin 2020, ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état du résultat net consolidé et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres consolidés, l'état des variations dans les capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidé y afférant pour la période de 6 mois clôturée à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers consolidés intermédiaires résumés

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés conformément à la norme IAS 34 « Interim Financial Reporting » telle qu'adoptée dans l'Union Européenne ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés intermédiaires résumés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé

Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers consolidés intermédiaires résumés basé sur notre examen. Nous avons effectué notre examen selon la norme internationale relative aux missions d'examen ISRE 2410 « Examen limité de l'information financière intérimaire réalisé par l'auditeur de l'entité » telle qu'adoptée par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

Etendue de la revue

Un examen des états financiers consolidés intermédiaires résumés se limite essentiellement à des entretiens avec le personnel responsable des questions comptables et financières, des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen. Un examen fournit un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit réalisé selon les normes internationales d'audit et ne nous donne pas l'assurance d'avoir connaissance de tous les éléments significatifs qui auraient pu être identifiés lors d'un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que les états financiers consolidés intermédiaires résumés n'ont pas été établis, dans tous leurs aspects significatifs conformément à la norme IAS 34 « Interim Financial Reporting » telle qu'adoptée dans l'Union Européenne.

Pour Deloitte Audit, Cabinet de Révision Agréé

Martin Flaunet, Réviseur d'Entreprises Agréé
Partner

Luxembourg, le 24 septembre 2020



**MAKING AN
IMPACT THAT
MATTERS**
since 1845

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Les états financiers consolidés du Groupe BGL BNP Paribas sont présentés au titre des deux semestres 2020 et 2019.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>En millions d'euros</i>	Notes	1er semestre 2020	1er semestre 2019
Intérêts et produits assimilés	2.a	767,3	737,7
Intérêts et charges assimilées	2.a	(141,7)	(160,5)
Commissions (produits)	2.b	124,1	118,2
Commissions (charges)	2.b	(27,7)	(28,7)
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	2.c	12,6	33,9
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par capitaux propres	2.d	16,0	9,1
Produits des autres activités	2.e	379,3	372,1
Charges des autres activités	2.e	(337,3)	(328,0)
PRODUIT NET BANCAIRE		792,6	753,8
Frais de personnel		(227,9)	(238,8)
Autres charges générales d'exploitation	2.f	(138,7)	(135,6)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		(21,8)	(21,8)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		404,1	357,5
Coût du risque	2.g	(53,9)	(51,9)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		350,2	305,6
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	2.h	4,0	11,3
Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés	2.i	(0,0)	(0,2)
Écarts d'acquisition		-	0,9
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		354,2	317,6
Impôt sur les bénéfices	2.j	(74,4)	(68,0)
RÉSULTAT NET		279,8	249,6
dont intérêts minoritaires		83,0	67,0
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		196,8	182,6



ÉTAT DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>En millions d'euros</i>	1er semestre 2020	1er semestre 2020
Résultat net	279,8	249,6
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(81,7)	32,9
Éléments pouvant être rapportés au résultat	(23,6)	36,0
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires	(42,7)	(6,5)
Variations de valeur des instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	10,8	5,6
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	8,6	8,9
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	2,2	(3,3)
Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	17,9	27,9
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	18,3	27,9
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	(0,4)	-
Impôts sur les bénéfices	(7,3)	(7,4)
Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence nette d'impôt	(2,3)	16,5
Éléments ne pouvant être rapportés au résultat	(58,1)	(3,1)
Variations de valeur des instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres sur option	(73,3)	3,1
Réévaluation des dettes imputables au risque propre de crédit	1,9	(2,1)
Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(1,7)	(5,9)
Impôts sur les bénéfices	15,2	1,4
Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence nette d'impôt	(0,2)	0,4
TOTAL CUMULÉ	198,2	282,5
Part du groupe	149,9	217,5
Part des minoritaires	48,3	65,0



BILAN CONSOLIDÉ

<i>En millions d'euros</i>	Notes	30 juin 2020	31 décembre 2019
ACTIF			
Caisse, banques centrales		7.974,8	542,0
Instruments financiers en valeur de marché par résultat		887,9	930,1
Portefeuille de titres	4.a	550,6	624,7
Prêts et opérations de pension	4.a	100,1	151,1
Instruments financiers dérivés	4.a	237,2	154,3
Instruments financiers dérivés de couverture		276,9	187,3
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres		2.356,2	1.829,4
Titres de dette	4.b	2.119,9	1.519,9
Instruments de capitaux propres	4.b	236,3	309,5
Actifs financiers au coût amorti		41.763,7	50.828,5
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4.d	6.835,8	15.717,0
Prêts et créances sur la clientèle	4.d	33.847,1	33.963,6
Titres de dette	4.d	1.080,8	1.147,8
Actifs d'impôts courants et différés	4.h	129,5	151,9
Comptes de régularisation et actifs divers	4.i	939,1	802,3
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4.j	231,0	194,1
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	4.k	876,7	888,7
Immobilisations incorporelles	4.k	35,4	37,5
Écarts d'acquisition	4.l	184,6	186,8
TOTAL ACTIF		55.655,7	56.578,5
DETTES			
Instruments financiers en valeur de marché par résultat		226,8	271,4
Dépôts et opérations de pensions	4.a	140,6	113,9
Dettes représentées par un titre	4.a	32,7	114,0
Instruments financiers dérivés	4.a	53,5	43,6
Instruments financiers dérivés de couverture		79,7	45,8
Passifs financiers au coût amorti		44.911,0	46.105,5
Dettes envers les établissements de crédit	4.f	10.846,5	12.058,0
Dettes envers la clientèle	4.f	32.902,6	33.239,7
Dettes représentées par un titre	4.g	1.059,4	707,8
Dettes subordonnées	4.g	102,5	100,0
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		174,4	100,9
Passifs d'impôts courants et différés	4.h	386,4	393,1
Comptes de régularisation et passifs divers	4.i	1.647,8	1.421,5
Provisions pour risques et charges	4.m	158,4	176,6
TOTAL DETTES		47.584,5	48.514,9
CAPITAUX PROPRES			
Capital et réserves		6.737,5	6.540,7
Résultat de la période, part du groupe		196,8	345,0
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du groupe		6.934,3	6.885,7
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(63,8)	(16,9)
Total part du groupe		6.870,5	6.869,0
Réserves et résultat des minoritaires		1.299,5	1.258,7
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(98,8)	(64,1)
Total intérêts minoritaires	6.c	1.200,7	1.194,6
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		8.071,2	8.063,6
TOTAL PASSIF		55.655,7	56.578,5



TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS DU 1^{ER} JANVIER 2019 AU 30 JUIN 2020

Part du groupe

	Capital et réserves			Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat				Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat				Total capitaux propres, part du groupe
	Capital et réserves liées	Réserves non distribuées	Total capital et réserves	Instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres sur option	Risque émetteur des dettes en valeur de marché par résultat	Réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	Total	Parités monétaires	Instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	Instruments dérivés de couverture	Total	
<i>En millions d'euros</i>												
Situation au 1er janvier 2019	3.474,6	3.267,3	6.741,9	(8,4)	5,5	(12,6)	(15,5)	(91,6)	40,2	30,9	(20,4)	6.705,9
Dividendes	-	(207,9)	(207,9)	-	-	-	-	-	-	-	-	(207,9)
Autres variations	-	0,2	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	0,2
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	-	-	-	0,9	(1,5)	(3,7)	(4,3)	(3,1)	21,0	21,3	39,2	34,9
Résultat net du 1er semestre 2019	-	182,6	182,6	-	-	-	-	-	-	-	-	182,6
Situation au 30 juin 2019	3.474,6	3.242,2	6.716,8	(7,5)	4,0	(16,3)	(19,8)	(94,7)	61,2	52,2	18,7	6.715,7
Variations de périmètre		5,9	5,9	-	-	-	-	-	-	-	-	5,9
Autres variations		0,7	0,7	-	-	-	-	-	-	-	-	0,7
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		-	-	11,9	(1,3)	5,2	15,8	7,5	(26,9)	(12,2)	(31,5)	(15,7)
Résultat net du 2ème semestre 2019		162,4	162,4									162,4
Situation au 31 décembre 2019	3.474,6	3.411,2	6.885,8	4,4	2,7	(11,1)	(4,0)	(87,2)	34,3	40,0	(12,8)	6.869,0
Dividendes		(147,2)	(147,2)	-	-	-	-	-	-	-	-	(147,2)
Tantièmes		(1,3)	(1,3)	-	-	-	-	-	-	-	-	(1,3)
Autres variations		0,1	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	0,1
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		-	-	(47,9)	1,4	(1,5)	(48,0)	(17,9)	5,6	13,4	1,0	(47,0)
Résultat net du 1er semestre 2020		196,8	196,8									196,8
Situation au 30 juin 2020	3.474,6	3.459,7	6.934,3	(43,5)	4,1	(12,6)	(52,0)	(105,1)	39,9	53,4	(11,8)	6.870,5

Au 30 juin 2020, les réserves non distribuées comprennent des réserves indisponibles relatives à la réglementation luxembourgeoise pour un montant net de 415,5 millions d'euros (contre 401,2 millions d'euros au 30 juin 2019 et 390,8 millions d'euros au 31 décembre 2019).

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 02 avril 2020, aucun dividende n'a été versé au titre du résultat 2019.

Intérêts minoritaires

	Réserves	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat	Total intérêts minoritaires
<i>En millions d'euros</i>				
Situation au 1er janvier 2019	1.216,9	31,0	(107,2)	1.140,7
Dividendes	(66,6)	-	-	(66,6)
Engagement de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	(5,3)	-	-	(5,3)
Autres variations	(0,1)	-	-	(0,1)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	-	1,2	(3,4)	(2,2)
Résultat net du 1er semestre 2019	67,0	-	-	67,0
Situation au 30 juin 2019	1.211,9	32,2	(110,6)	1.133,5
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice	(42,6)	-	-	(42,6)
Variations de périmètre	12,9	-	-	12,9
Autres variations	(0,7)	-	-	(0,7)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	-	4,5	9,9	14,4
Résultat net du 2eme semestre 2019	77,2	-	-	77,2
Situation au 31 décembre 2019	1.258,7	36,7	(100,7)	1.194,7
Dividendes	(42,9)	-	-	(42,9)
Engagement de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	0,3	-	-	0,3
Autres variations	0,4	-	-	0,4
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	-	(10,1)	(24,6)	(34,7)
Résultat net du 1er semestre 2020	83,0	-	-	83,0
Situation au 30 juin 2020	1.299,5	26,6	(125,3)	1.200,8



TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

En millions d'euros	1er semestre 2020	1er semestre 2019
Résultat avant impôt	354,2	317,6
Éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôts et autres ajustements hors résultat	57,4	10,5
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	68,0	64,9
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	(1,4)	(2,5)
Dotations nettes aux provisions	34,9	38,3
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(4,0)	(11,3)
Charges nettes des activités d'investissement	0,0	0,2
Produits nets des activités de financement	0,0	0,0
Autres mouvements	(40,1)	(79,1)
Diminution nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	7.359,5	9.238,3
Augmentation nette liée aux opérations avec la clientèle et les établissements de crédit	7.823,5	8.413,6
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers ⁽¹⁾	(374,7)	922,3
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers	(36,9)	(46,8)
Impôts versés	(52,4)	(50,7)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE	7.771,2	9.566,4
Augmentation (diminution) nette liée aux actifs financiers et participations	(35,4)	(6,6)
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles	(56,5)	(7,4)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(92,0)	(14,0)
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires	(42,6)	(272,8)
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(42,6)	(272,8)
Effet de la variation des taux de change	(10,2)	0,6
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	7.626,4	9.280,2
Solde des comptes de trésorerie et assimilés à l'ouverture de la période	1.007,6	1.508,1
Solde des comptes de trésorerie et assimilés à la clôture de la période	8.634,0	10.788,2

⁽¹⁾ Le poste comprend les dettes représentées par un titre et dettes subordonnées qui sont détaillées dans la note 4.g



Informations complémentaires

<i>En millions d'euros</i>	1er semestre 2020	1er semestre 2019
Composition des comptes de trésorerie et assimilés	8.634,0	10.788,2
Comptes actifs de caisse, banques centrales	7.974,8	9.271,6
Prêts à vue aux établissements de crédit	1.281,6	2.227,8
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(622,9)	(710,4)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilés	0,4	(0,8)

<i>En millions d'euros</i>	1er semestre 2020	1er semestre 2019
Informations complémentaires		
Intérêts versés	(143,9)	(154,1)
Intérêts perçus	740,1	748,2
Dividendes versés	(43,0)	(273,3)
Dividendes perçus	25,0	30,0



NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

GÉNÉRALITÉS

BGL BNP Paribas S.A., société mère du Groupe BGL BNP Paribas, a été fondée le 29 septembre 1919 sous le nom de Banque Générale du Luxembourg. Elle a pris la forme juridique d'une Société Anonyme de droit luxembourgeois en date du 21 juin 1935. La dénomination de la Banque est « BGL BNP Paribas » sur base de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2009 avec effet au 21 septembre 2009.

Le Groupe BGL BNP Paribas, ci-après dénommé « le Groupe », a pour objet toutes opérations bancaires et financières de quelque nature qu'elles soient, toutes prestations de services, toutes prises de participations, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles ou autres, mobilières et immobilières, pour son propre compte et pour compte de tiers, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou étant de nature à en favoriser la réalisation. Il peut accomplir son objet au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Le Groupe BNP Paribas est l'actionnaire majoritaire de BGL BNP Paribas. Il contrôle directement et indirectement à travers BNP Paribas Fortis 65,97 % du capital de BGL BNP Paribas.

L'État luxembourgeois est un actionnaire significatif du Groupe avec 34 % du capital.

Le Groupe est inclus dans les comptes consolidés de BNP Paribas Fortis S.A., son actionnaire principal (50,01%). Les comptes consolidés de BNP Paribas Fortis S.A. sont disponibles à son siège social au 3 Montagne du Parc, B - 1000 Bruxelles.

Le groupe BNP Paribas est le regroupement d'entités le plus large dans lequel BGL BNP Paribas est repris comme filiale. Les comptes consolidés du groupe BNP Paribas sont disponibles à son siège social au 16 boulevard des Italiens, F - 75009 Paris.



1. RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES

1.a.1 NORMES COMPTABLES APPLICABLES

L'épidémie de coronavirus, reconnue comme pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé le 11 mars 2020 et les diverses mesures mises en place par les gouvernements et organismes de réglementation pour lutter contre sa propagation ont affecté la chaîne d'approvisionnement mondiale ainsi que la demande de biens et de services et ont de ce fait un impact important sur la croissance mondiale. Dans le même temps, les politiques budgétaires et monétaires ont été assouplies pour soutenir l'économie.

Les comptes consolidés du Groupe BGL BNP Paribas au 30 juin 2020 sont établis sur la base de la continuité d'activité. Les impacts de cette épidémie atténués par l'ensemble des mesures contracycliques comme les mesures de soutien gouvernemental et financier dont bénéficient les clients concernent principalement le niveau des pertes de crédit attendues et l'évaluation des actifs. L'estimation de ces impacts a été réalisée dans un contexte d'incertitude concernant l'ampleur des conséquences de cette épidémie sur les économies tant au niveau local que mondial.

Les comptes consolidés du Groupe BGL BNP Paribas sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne¹.

Le contenu des présents états financiers est conforme à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire qui prévoit la publication de comptes semestriels résumés.

Les informations relatives à la nature et l'étendue des risques afférents aux instruments financiers requises par IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », ainsi que les informations sur les fonds propres réglementaires prescrites par IAS 1 « Présentation des états financiers » sont présentées au sein du pilier 3. Ces informations qui font partie intégrante des notes annexes aux états financiers consolidés du Groupe sont couvertes par l'opinion du Réviseur d'entreprises sur les états financiers.

Nouvelles Normes applicables :

En septembre 2019, l'IASB a publié des amendements à IAS 39 et IFRS 7 modifiant les exigences relatives à la comptabilité de couverture, afin que les couvertures affectées par la réforme des taux d'intérêt de référence puissent se poursuivre malgré l'incertitude liée à la période de transition des instruments couverts et de couverture vers les nouveaux taux.

Ces amendements, adoptés par la Commission Européenne le 15 janvier 2020, sont applicables obligatoirement pour les états financiers annuels à partir du 1er janvier 2020, avec la possibilité d'une application anticipée, option que le Groupe a retenue afin de maintenir ses relations de couverture existantes.

Le Groupe a documenté des relations de couverture au regard des taux d'intérêt de référence visés par la réforme, principalement l'Eonia, l'Euribor et les taux Libor. Pour ces relations de couverture, les instruments couverts et de couverture vont être progressivement amendés afin d'incorporer les nouveaux taux. Le Groupe considère que les amendements à IAS 39 et IFRS 7 sont applicables dès lors que les termes contractuels des instruments couverts ou des instruments de couverture n'ont pas encore été amendés (par exemple avec l'inclusion d'une clause de « fallback »), ou s'ils ont été amendés, si les termes et la date de la transition vers les nouveaux taux d'intérêt de référence n'ont pas été clairement stipulés.

Le Groupe a lancé un projet de transition impliquant l'ensemble des Métiers et fonctions. Ce projet vise à encadrer et à mettre en œuvre le processus de transition des anciens taux d'intérêt de référence (principalement les taux LIBOR et Eonia) vers les nouveaux taux dans toutes les juridictions et les devises concernées, tout en réduisant les risques liés à cette transition et en respectant les délais fixés par les autorités compétentes. Le Groupe a contribué aux travaux de place menés conjointement avec les banques centrales et les régulateurs.

¹ Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting_en



Les montants notionnels des instruments de couverture documentés dans les relations de couverture impactées par la réforme des taux d'intérêt de référence sont présentés dans l'annexe 5b « Instruments financiers dérivés à usage de couverture ».

L'entrée en vigueur des autres normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à partir du 1er janvier 2020 n'a pas eu d'effet sur les comptes semestriels résumés au 30 juin 2020.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2020 est optionnelle et a adopté l'amendement à IFRS 9, IAS39 et IFRS 7 pour les comptes 2019.

1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.b.1 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de BGL regroupent les entreprises contrôlées, contrôlées conjointement ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

1.b.2 MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Contrôle exclusif

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale. Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsque ses relations avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur cette dernière.

Pour les entités régies par des droits de vote, le Groupe contrôle généralement l'entité s'il détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote (et s'il n'existe pas de dispositions contractuelles venant altérer le pouvoir de ces droits de vote) ou si le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité lui est conféré par des accords contractuels.

Les entités structurées sont des entités établies de telle sorte qu'elles ne sont pas régies par des droits de vote, comme lorsque ceux-ci sont limités à des décisions administratives, alors que la gestion des activités pertinentes est régie par des accords contractuels. Elles présentent souvent des caractéristiques telles que des activités circonscrites, un objet précis et bien défini et des capitaux propres insuffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans recours à un soutien financier subordonné.

Pour ces entités, l'analyse du contrôle considère les raisons ayant présidé à leur création, les risques auxquels il a été prévu qu'elles seraient exposées et dans quelle mesure le Groupe en absorbe la variabilité. L'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances permettant d'apprécier la capacité pratique du Groupe à prendre les décisions susceptibles de faire varier significativement les rendements qui lui reviennent même si ces décisions sont contingentes à certaines circonstances ou événements futurs incertains.

Lorsqu'il évalue s'il a le pouvoir, le Groupe tient seulement compte des droits substantiels relatifs à l'entité, à sa main ou détenus par des tiers. Pour être substantiel, un droit doit donner à son détenteur la capacité pratique de l'exercer, au moment où les décisions relatives aux activités essentielles de l'entité doivent être prises.

L'analyse du contrôle doit être réexaminée dès lors qu'un des critères caractérisant le contrôle est modifié.

Lorsque le Groupe est contractuellement doté du pouvoir de décision, par exemple lorsque le Groupe intervient en qualité de gestionnaire de fonds, il convient de déterminer s'il agit en tant qu'agent ou principal. En effet, associé à un certain niveau d'exposition à la variabilité des rendements, ce pouvoir décisionnel peut indiquer qu'il agit pour son propre compte et qu'il a donc le contrôle sur ces entités.



Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Lors de transactions aboutissant à une perte de contrôle, la quote-part résiduelle éventuellement conservée est réévaluée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Contrôle conjoint

Lorsque le Groupe poursuit une activité avec un ou plusieurs partenaires et que le contrôle est partagé en vertu d'un accord contractuel qui nécessite que les décisions relatives aux activités pertinentes (celles qui affectent significativement les rendements de l'entité) soient prises à l'unanimité, le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'activité. Lorsque l'activité contrôlée conjointement est menée via une structure juridique distincte sur l'actif net de laquelle les partenaires ont un droit, cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Quand l'activité contrôlée conjointement n'est pas opérée via une structure juridique distincte ou que les partenaires ont des droits sur les actifs et des obligations relatives aux passifs de l'activité contrôlée conjointement, le Groupe comptabilise ses actifs, ses passifs et les produits et charges lui revenant selon les normes IFRS applicables.

Influence notable

Les entreprises sous influence notable, ou entreprises associées, sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil peuvent être incluses dans le périmètre de consolidation si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est par exemple le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres associés, dans lesquelles le Groupe participe aux décisions stratégiques de l'entreprise en étant représenté dans les organes de direction, ou exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, ou apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition constaté sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur, la valeur comptable de la participation mise en équivalence (y compris l'écart d'acquisition) est soumise à un test de dépréciation, en comparant sa valeur recouvrable (égale au montant le plus important entre la valeur d'utilité et la valeur de marché nette des coûts de cession) avec sa valeur comptable. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé et peut être reprise ultérieurement.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise mise en équivalence sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a contracté une obligation légale ou implicite ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

1.b.3 RÈGLES DE CONSOLIDATION

- **Élimination des opérations réciproques**



Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs en valeur de marché par capitaux propres et des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

- **Conversion des comptes en devises étrangères**

Les comptes consolidés de BGL BNP Paribas sont établis en euro.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe, dans ses capitaux propres sous la rubrique « Parités monétaires » et pour la part des tiers, sous la rubrique « Intérêts minoritaires ».

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, perte d'influence notable ou perte de contrôle conjoint sans conservation d'une influence notable), l'écart de conversion cumulé à la date de liquidation ou de cession, déterminé selon la méthode par palier, est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement ; dans le cas d'une entreprise mise en équivalence, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

1.b.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ÉVALUATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

- **Regroupements d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.



Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée ayant été prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets des révisions de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables luxembourgeoises prévalant antérieurement à cette date, n'avaient pas été retraités selon les principes de la norme IFRS 3.

- **Évaluation des écarts d'acquisition**

Le Groupe procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en "ensembles homogènes de métiers"¹. Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation des écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la direction générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

¹ Le terme retenu par la norme IAS 36 pour les ensembles homogènes de métiers est celui d'« Unité Génératrice de Trésorerie ».



1.c CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVISES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs relatifs aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

- **Actifs et passifs monétaires¹ libellés en devises**

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

- **Actifs non monétaires libellés en devises**

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction, c'est-à-dire la date de comptabilisation initiale de l'actif non monétaire. Dans le second cas, ils sont évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (instruments de capitaux propres) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres ».

1.d MARGE D'INTÉRÊTS, COMMISSIONS ET PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

1.d.1 MARGE D'INTÉRÊTS

Les produits et les charges relatifs aux instruments financiers de dette évalués au coût amorti et en valeur de marché par capitaux propres sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Intérêts et produits / charges assimilés ». Entrent dans cette catégorie notamment les commissions sur engagement de financement lorsqu'il est considéré que la mise en place d'un prêt est plus probable qu'improbable, les commissions perçues sur engagements de financement sont différées jusqu'au tirage puis sont intégrées dans le calcul du taux d'intérêt effectif et étalées sur la durée de vie du prêt. Entrent également dans cette catégorie les commissions de syndication pour la part de la commission équivalente à la rémunération d'autres participants à la syndication.

D'autre part, le poste inclut également la rémunération des instruments financiers non détenus à des fins de transaction dont les caractéristiques ne permettent pas une comptabilisation au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres, ainsi que celle des instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluable en valeur de marché par résultat. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

¹ Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.



Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

1.d.2 COMMISSIONS ET PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

Les commissions perçues au titre de prestations de services bancaires et assimilés (à l'exception de celles relevant du taux d'intérêt effectif), les revenus de promotion immobilière ainsi que les revenus de prestations de services connexes à des contrats de location entrent dans le champ d'application d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients ».

Cette norme définit un modèle unique de reconnaissance des revenus s'appuyant sur des principes déclinés en cinq étapes. Ces cinq étapes permettent notamment d'identifier les obligations de prestations distinctes comprises dans les contrats et de leur allouer le prix de la transaction. Les produits relatifs à ces différentes obligations de prestation sont reconnus lorsque celles-ci sont satisfaites, c'est-à-dire lorsque le transfert du contrôle du bien ou du service a été réalisé.

Le prix d'une prestation peut contenir une composante variable. Les montants variables ne peuvent être enregistrés en résultat que s'il est hautement probable que les montants enregistrés ne donneront pas lieu à un ajustement significatif à la baisse.

- **Commissions**

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions :

- soit progressivement au fur et à mesure que le service est rendu lorsque le client bénéficie d'un service continu. Il s'agit par exemple de certaines commissions sur opérations avec la clientèle lorsque les services sont rendus de manière continue, des commissions sur engagements de financement qui ne sont pas intégrées dans la marge d'intérêts car la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, des commissions sur garantie financière, des commissions de compensation sur instruments financiers, des commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées, des droits de garde sur titres ...
- s'agissant des commissions perçues au titre des engagements de garantie financière, elles sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions.
- soit lorsque le service est rendu, dans les autres cas. Il s'agit par exemple des commissions de distributions reçues, des commissions de syndication rémunérant la prestation d'arrangement, des commissions de prestations de conseil...

- **Produits et charges des autres activités**

Les revenus de prestations de services connexes à des contrats de location simple sont enregistrés dans la rubrique « Produits des autres activités » du compte de résultat consolidé.

Le Groupe les enregistre en résultat au fur et à mesure que le service est rendu, c'est-à-dire au prorata des coûts encourus pour les contrats de maintenance.

1.e ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont classés au coût amorti, en valeur de marché par capitaux propres ou en valeur de marché par résultat selon le modèle de gestion et les caractéristiques contractuelles des instruments lors de la comptabilisation initiale.

Les passifs financiers sont classés au coût amorti ou en valeur de marché par résultat lors de la comptabilisation initiale.



Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les achats et ventes d'actifs financiers effectués dans un délai défini par la réglementation ou par une convention sur un marché donné sont comptabilisés au bilan en date de règlement.

1.e.1 ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

Les actifs financiers sont classés au coût amorti si les deux critères suivants sont remplis : le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels (« collecte ») et les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal.

- **Critère du modèle de gestion**

Les actifs financiers sont gérés en vue de collecter des flux de trésorerie par la perception des paiements contractuels sur la durée de vie de l'instrument.

La réalisation de cessions proches de l'échéance de l'instrument et pour un montant proche des flux de trésorerie contractuels restant dus ou en raison d'une hausse du risque de crédit de la contrepartie est compatible avec un modèle de gestion « collecte ».

A ce titre, la banque autorise les ventes pour les titres proches de leur maturité dans les conditions suivantes :

- Si la maturité résiduelle du titre en date de comptabilisation initiale est inférieure à 2 ans, sa cession est possible dans les 3 mois précédant son échéance ;
- Si la maturité résiduelle du titre en date de comptabilisation initiale est comprise entre 2 ans et 5 ans inclus, sa vente est possible à moins de 6 mois de son échéance ;
- Si la maturité résiduelle du titre en date de comptabilisation initiale est comprise entre 5 ans et 10 ans inclus, sa vente est acceptable dans les 9 mois précédant son échéance ;
- Si la maturité résiduelle du titre en date de comptabilisation initiale est supérieure à 10 ans, une cession est envisageable dans les 12 mois précédant son échéance.

Les ventes imposées par des contraintes réglementaires ou pour gérer la concentration du risque de crédit (sans augmentation du risque de crédit) sont compatibles avec ce modèle de gestion dès lors qu'elles sont peu fréquentes ou peu significatives en valeur.

Tout souhait de cession pour un autre motif que la maturité doit, préalablement à la vente, être documenté et remonté à un comité dédié afin que celui-ci s'assure de la non significativité des ventes et donne son accord formel. Dans ce cas, des indicateurs quantitatifs tels que le turnover annuel du portefeuille (montant des ventes cumulées sur l'année divisé par l'encours du portefeuille fin d'année précédente) et la durée du portefeuille seraient pris en compte pour autoriser la vente ou la refuser. A titre informatif, le turnover (ventes tous motifs confondus) qui aurait été jugé acceptable pour l'année 2019 est de 15% de l'encours, mais aucune vente n'a été réalisée.

- **Critère des flux de trésorerie**

Le critère des flux de trésorerie est satisfait si les modalités contractuelles de l'instrument de dette donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont seulement des remboursements du principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Le critère n'est pas satisfait en cas de modalité contractuelle qui expose le porteur à des risques ou à une volatilité des flux de trésorerie contractuels incohérents avec ceux d'un prêt non structuré ou « basique ». Il n'est également pas satisfait en cas d'effet de levier qui augmente la variabilité des flux de trésorerie contractuels.

Les intérêts représentent la rémunération de la valeur temps de l'argent, du risque de crédit, ainsi qu'éventuellement la rémunération d'autres risques (risque de liquidité par exemple), des coûts (frais d'administration par exemple), et d'une marge bénéficiaire cohérente avec celle d'un prêt basique. L'existence d'intérêts négatifs ne remet pas en cause le critère des flux de trésorerie.

La valeur temps de l'argent est la composante de l'intérêt - généralement appelée composante « taux » - qui fournit une contrepartie pour le passage du temps uniquement. La relation entre le taux d'intérêt et le passage du temps ne doit pas être altérée par des caractéristiques spécifiques de nature à remettre en cause le respect du critère des flux de trésorerie.



Ainsi, lorsque le taux d'intérêt variable de l'actif financier est révisé périodiquement selon une fréquence qui ne concorde pas avec la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi, la valeur temps de l'argent peut être considérée comme altérée et, selon l'ampleur de cette déformation, le critère des flux de trésorerie peut ne pas être rempli. Certains actifs financiers du groupe présentent une non-concordance entre la fréquence de révision du taux et la maturité de celui-ci, ou des taux déterminés selon des moyennes. Le Groupe a développé une démarche homogène permettant d'analyser cette altération de la valeur temps de l'argent.

Certaines clauses contractuelles peuvent modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie. Les options de remboursement anticipé ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie si le montant du remboursement anticipé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts y afférents, ce qui peut comprendre une pénalité raisonnable pour compenser l'annulation avant terme du contrat. Les pénalités actuarielles correspondant à la différence actualisée entre les flux de trésorerie contractuels résiduels du prêt et leur remplacement auprès d'une contrepartie similaire ou sur le marché interbancaire pour une maturité équivalente sont également considérées comme raisonnables, y compris lorsque la pénalité peut être positive ou négative (i.e. pénalité dite symétrique). Les clauses de passage d'un taux variable à un taux fixe ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie si le taux fixe est déterminé à l'origine, ou s'il est représentatif de la valeur temps de l'argent pour la maturité résiduelle du crédit en date d'exercice de la clause.

Dans le cas particulier des actifs financiers contractuellement liés aux paiements reçus sur un portefeuille d'actifs sous-jacents et qui comportent un ordre de priorité de paiement des flux de trésorerie entre les investisseurs (« tranches »), créant ainsi des concentrations de risque de crédit, une analyse spécifique est effectuée. Les caractéristiques contractuelles de la tranche et celles des portefeuilles d'instruments financiers sous-jacents doivent satisfaire au critère des flux de trésorerie et l'exposition au risque de crédit inhérente à la tranche doit être inférieure ou égale à l'exposition au risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers sous-jacents.

Certains prêts peuvent présenter un caractère « sans recours », contractuellement ou en substance lorsqu'ils sont accordés à une entité ad-hoc. C'est le cas notamment de nombreux prêts de financement de projets ou de financement d'actifs. Le critère des flux de trésorerie est respecté dans la mesure où ces prêts ne représentent pas une exposition directe sur les actifs donnés en garantie. En pratique, le seul fait que l'actif financier donne lieu à des paiements correspondant au principal et aux intérêts n'est pas suffisant pour conclure que l'instrument sans recours remplit le critère des flux de trésorerie. Dans ce cas, les actifs sous-jacents particuliers sur lesquels porte le recours limité doivent être analysés selon l'approche dite « par transparence ». Si ces actifs ne remplissent pas eux-mêmes les critères de flux de trésorerie, une appréciation du rehaussement de crédit existant doit être effectuée. Les éléments suivants sont notamment analysés : structuration et dimensionnement de l'opération, niveau de fonds propres de la structure emprunteuse, source de remboursement attendue, volatilité du prix de l'actif sous-jacent.

La catégorie « Actifs financiers au coût amorti » inclut notamment les crédits consentis par le Groupe, ainsi que les prises en pension et les titres de l'ALM Trésorerie qui sont détenus en vue de collecter les flux contractuels et respectent le critère des flux de trésorerie.

- **Comptabilisation**

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération ainsi que les commissions liées à la mise en place des crédits.

Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti, intérêts courus non échus compris et déduction faite des remboursements en capital et intérêts intervenus au cours de la période écoulée. Ces actifs financiers font également l'objet dès l'origine d'un calcul de dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit (notes 1.e.4 et 1.e.5).

Les intérêts sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

1.e.2 ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES

- **Instruments de dette**

Les instruments de dette sont classés en valeur de marché par capitaux propres si les deux critères suivants sont réunis :

- critère du modèle de gestion : les actifs financiers sont détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs financiers (« collecte et vente »). Cette dernière n'est pas accessoire mais fait partie intégrante du modèle de gestion.



- critère des flux de trésorerie : les principes sont identiques à ceux applicables aux actifs financiers au coût amorti.

Sont notamment classés dans cette catégorie les titres de l'ALM Trésorerie qui sont détenus en vue de collecter les flux contractuels ou d'être vendus et respectent les critères des flux de trésorerie.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération. Ils sont évalués ultérieurement à la valeur de marché et les variations de valeur de marché sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres intitulée « Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat ». De même, les pertes attendues, calculées selon les mêmes modalités que celles applicables aux instruments de dette au coût amorti et comptabilisées en coût du risque, ont pour contrepartie cette rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession, les montants précédemment comptabilisés en capitaux propres recyclables sont reclassés en compte de résultat.

Par ailleurs, les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

- **Instruments de capitaux propres**

Les investissements dans des instruments de capitaux propres de type actions sont classés sur option, transaction par transaction, en instruments à la valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique). Lors de la cession des actions, les variations de valeur précédemment comptabilisées en capitaux propres ne sont pas constatées en résultat. Seuls les dividendes, dès lors qu'ils représentent une rémunération de l'investissement et non pas un remboursement de capital, sont comptabilisés en résultat. Ces instruments ne font pas l'objet de dépréciation.

Les parts de fonds remboursables au gré du porteur ne répondent pas à la définition d'instruments de capitaux propres. Elles ne respectent pas non plus les critères de flux de trésorerie et sont donc comptabilisées en valeur de marché par résultat.

1.e.3 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

Les engagements de financement et de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés en tant qu'instruments dérivés en valeur de marché par résultat sont présentés dans la note relative aux engagements donnés et reçus. Ils font chacun l'objet d'une forme de dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit. Ces dépréciations sont présentées sous la rubrique « Provisions pour risques et charges ».

1.e.4 DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI ET DES INSTRUMENTS DE DETTE EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES

Le modèle de dépréciation pour risque de crédit est fondé sur les pertes attendues.

Ce modèle s'applique aux crédits et aux instruments de dette classés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière donnée qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location, aux créances commerciales et aux actifs de contrat.

- **Modèle général**

Le Groupe identifie trois "strates" correspondant chacune à une situation spécifique au regard de l'évolution du risque de crédit de la contrepartie depuis la comptabilisation initiale de l'actif.

- Pertes de crédit attendues à 12 mois (« strate 1 ») : si, à la date d'arrêté, le risque de crédit de l'instrument financier n'a pas augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, cet instrument fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir).
- Pertes de crédit à maturité pour les actifs non dépréciés (« strate 2 ») : la provision pour dépréciation est évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (à maturité) si le risque



de crédit de l'instrument financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale sans que l'actif financier soit considéré comme déprécié ou douteux.

- Pertes de crédit attendues à maturité pour les actifs financiers dépréciés ou douteux (« strate 3 ») : la provision pour dépréciation est également évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à maturité.

Ce modèle général est appliqué à l'ensemble des instruments dans le champ de la dépréciation d'IFRS 9, à l'exception des actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur émission et des instruments pour lesquels un modèle simplifié est utilisé.

- **Modèle simplifié**

Le modèle simplifié consiste à ne pas évaluer l'augmentation significative du risque de crédit et à comptabiliser une perte de crédit attendue à maturité dès la première date d'arrêté suivant la comptabilisation initiale de l'actif. La détermination de la perte de crédit attendue se base, dans ce cas, sur un taux historique de défaut du portefeuille considéré. Ce modèle est applicable aux expositions de crédit acquises en 2018 lors d'acquisition d'entreprises, aux expositions considérées comme anormalement débitrices, aux créances de location et créances commerciales et sur une partie du périmètre du Leasing International. Pour ce dernier, la banque s'assure de la non significativité de la différence de méthode.

L'approche des pertes de crédit attendues sous IFRS 9 est symétrique, c'est-à-dire que si des pertes de crédit attendues à maturité ont été comptabilisées lors d'une précédente période d'arrêté, et s'il s'avère qu'il n'y a plus, pour l'instrument financier et pour la période d'arrêté en cours, d'augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, la provision est à nouveau calculée sur la base d'une perte de crédit attendue à 12 mois.

S'agissant des produits d'intérêts, pour les encours des « strates » 1 et 2, ils sont calculés sur la valeur brute comptable. Pour les encours de la « strate 3 », les produits d'intérêts sont calculés sur la base du coût amorti des créances (c'est-à-dire la valeur brute comptable nette de la provision pour dépréciation).

- **Définition du défaut**

La définition du défaut est alignée avec celle du défaut bâlois, avec une présomption réfutable que l'entrée en défaut se fait au plus tard au-delà de 90 jours d'impayés.

La définition du défaut est utilisée de manière homogène pour l'évaluation de l'augmentation du risque de crédit et la mesure des pertes de crédit attendues.

- **Actifs financiers dépréciés douteux**

Définition

Un actif financier est considéré comme déprécié ou douteux et classé en « strate 3 » lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs de cet actif financier ont eu lieu.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants : l'existence d'impayés depuis 90 jours au moins ; la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ; les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur (voir section « Restructuration des actifs financiers »).

- **Augmentation significative du risque de crédit**

L'augmentation significative du risque de crédit peut s'apprécier sur une base individuelle ou sur une base collective (en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes) en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.



L'appréciation de la détérioration repose notamment sur la comparaison des probabilités de défaut ou des notations en date de comptabilisation initiale des instruments financiers avec celles existant en date de clôture ainsi que sur des critères qualitatifs.

Par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels subissent un retard de plus de 30 jours.

En ce qui concerne les présomptions réfutables, le département « Risques » analyse trimestriellement les dossiers pour lesquels les retards supérieurs à 30 ou 90 jours n'ont pas généré un passage dans la strate supérieure et exerce son jugement pour confirmer ou corriger le type de dépréciation calculée sur chaque dossier concerné.

L'octroi de moratoires répondant aux critères définis dans les Guidelines de l'EBA publiées le 2 avril 2020 ou à des critères équivalents dans le cadre de la crise sanitaire n'ont pas été considérés, pris isolément, comme des indicateurs de détérioration significative du risque de crédit entraînant un transfert automatique en strate 2. Les moratoires ne déclenchent pas le décompte des jours de retards de paiement tant que le nouvel échéancier est respecté.

Le Groupe procède systématiquement, lors de la remise des comptes annuels de ses débiteurs professionnels, à l'analyse du respect des covenants financiers contractuels. De par la situation exceptionnelle, certains dossiers de financements peuvent faire l'objet de bris de covenant, notamment des covenants financiers de type « ratios d'endettement ou de garantie », de manière temporaire ou durable. Dans ce cas, le Groupe évalue chaque situation individuellement et décide des mesures à entreprendre pour maintenir une maîtrise du risque pris. Celles-ci vont de la suspension temporaire de l'obligation de respect d'un covenant, pour les cas les plus favorables, jusqu'à une modification des covenants pour les périodes complétée éventuellement de conditions ou garanties complémentaires. Lorsque la situation financière d'un débiteur semble durablement compromise, le Groupe a la solution ultime de procéder à la dénonciation contractuelle du crédit auquel le covenant non tenu se rapporte afin de sauvegarder ses intérêts.

Les principes appliqués en matière d'appréciation de l'augmentation significative du risque de crédit sont détaillés en note 2.g Coût du risque.

- **Mesure des pertes de crédit attendues**

Les pertes de crédit attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit (c'est-à-dire la valeur actuelle des déficits de trésorerie) pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

En pratique, pour les expositions classées en strate 1 et en strate 2, les pertes de crédit attendues sont calculées comme le produit de la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (Loss Given Default - « LGD ») et le montant de l'exposition en cas de défaut (Exposure at Default - « EAD ») actualisés au taux d'intérêt effectif de l'exposition. Elles résultent du risque de défaut dans les 12 mois à venir (strate 1) ou du risque de défaut sur la durée de vie de la facilité (strate 2).

Pour les expositions classées en strate 3, les pertes de crédit attendues sont calculées comme la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des déficits de trésorerie sur la durée de vie de l'instrument. Les déficits de trésorerie représentent la différence entre les flux de trésorerie contractuels exigibles et les flux de trésorerie attendus (i.e. qui devraient être reçus).

La méthodologie développée s'appuie sur les concepts et dispositifs existants (notamment sur le dispositif bâlois) pour les expositions pour lesquelles les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche IRBA.

Ce dispositif est également appliqué aux portefeuilles pour lesquels les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche standard. Par ailleurs, le dispositif bâlois a été ajusté pour être conforme aux dispositions d'IFRS 9, notamment la prise en compte des informations de nature prospective.

Maturité

Tous les termes contractuels de l'instrument financier (y compris les remboursements anticipés, les prorogations et options similaires) sur la durée de vie sont pris en compte. Dans les rares cas où la durée de



vie attendue de l'instrument financier ne peut pas être estimée de façon fiable, la durée contractuelle résiduelle doit être utilisée. La norme précise que la période maximale à considérer pour le calcul des pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale. Néanmoins, pour les découverts autorisés et les lignes de crédit, selon l'exception permise par IFRS 9 pour ces produits, la maturité considérée pour le calcul des pertes de crédit attendues est la période sur laquelle l'entité est exposée au risque de crédit, qui peut s'étendre au-delà de la maturité contractuelle (période de préavis). Pour les découverts autorisés et les lignes de crédit accordés à des contreparties autres que la clientèle de détail, la maturité contractuelle peut être retenue, notamment lorsque ceux-ci sont gérés individuellement et que la prochaine revue de crédit a lieu à l'échéance contractuelle.

Probabilités de défaut (PD)

La Probabilité de Défaut est une estimation de la probabilité de survenance d'un défaut sur un horizon de temps donné.

La mesure des pertes de crédit attendues requiert l'estimation à la fois des probabilités de défaut à 1 an et des probabilités de défaut à maturité.

Les PD à 1 an sont dérivées des PD réglementaires, fondées sur des moyennes long terme à travers le cycle, afin de refléter les conditions actuelles (« point in time » ou "PIT").

Les PD à maturité sont définies en utilisant des matrices de migration reflétant l'évolution attendue de la note interne de l'exposition jusqu'à maturité et des probabilités de défaut associées.

Pertes en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut est la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus, actualisés au taux d'intérêt effectif (ou une approximation de celui-ci) en date de défaut. La LGD est exprimée en pourcentage de l'EAD.

L'estimation des flux de trésorerie attendus tient compte des flux de trésorerie résultant de la vente d'une sûreté détenue ou d'autres rehaussements de crédit si ceux-ci sont inclus dans les conditions contractuelles et ne sont pas comptabilisés séparément par l'entité (par exemple, une garantie hypothécaire associée à un prêt immobilier), nette des coûts d'obtention et de vente de ces sûretés.

Dans le cadre des prêts garantis par l'État Luxembourgeois (PGE) encadrés par la loi du 18 avril 2020, la garantie est considérée comme intrinsèque au contrat de prêt puisqu'elle est incluse dans les conditions contractuelles de celui-ci et est accordée au moment de l'octroi du prêt. De plus, le montant de remboursement attendu peut bien être rattaché à un prêt en particulier (absence d'effet de mutualisation par un mécanisme de subordination ou de plafond global pour tout un portefeuille). Elle peut donc être prise en compte dans le calcul des pertes de crédit attendues.

La LGD utilisée pour les besoins d'IFRS 9 est dérivée des paramètres bâlois de LGD. Elle est retraitée de l'effet « bas de cycle » et des marges de conservatisme, notamment réglementaires, à l'exception des marges pour incertitudes de modèle.

Exposition en cas de défaut (EAD)

L'exposition en cas de défaut d'un instrument est le montant résiduel anticipé dû par le débiteur au moment du défaut. Ce montant est défini en fonction du profil de remboursement attendu, et prend en compte, selon les types d'exposition, les amortissements contractuels, les remboursements anticipés attendus et les tirages attendus sur les lignes de crédit.

Prise en compte des informations de nature prospective

Le montant des pertes de crédit attendues est calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés, tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture économique.

Les principes appliqués en matière de prise en compte des scénarios économiques dans le calcul des pertes de crédit attendues sont détaillés en note 2.g Coût du risque.



- **Passage en pertes**

Un passage en pertes consiste à réduire la valeur brute comptable d'un actif financier lorsqu'il n'y a plus d'espoir raisonnable de recouvrement de tout ou partie dudit actif financier ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel. Le passage en perte intervient lorsque toutes les voies de recours offertes à la Banque ont été épuisées, et dépend généralement du contexte propre à chaque juridiction.

Si le montant de la perte lors du passage en perte est supérieur à la provision pour dépréciation cumulée, la différence est enregistrée comme une perte de valeur supplémentaire en « Coût du risque ». Pour toute récupération après la sortie de l'actif financier (ou d'une partie de cet actif) du bilan, le montant reçu est enregistré comme un profit en « Coût du risque ».

- **Recouvrements via la mise en jeu du collatéral**

Lorsqu'un prêt est sécurisé par un actif financier ou non financier reçu en garantie et que la contrepartie est en défaut, le Groupe peut décider d'exercer la garantie et, selon la juridiction, il peut alors devenir propriétaire de l'actif. Dans une telle situation, le prêt est décomptabilisé en contrepartie de l'actif reçu en garantie.

Une fois la propriété de l'actif effective, celui-ci est comptabilisé à sa valeur de marché et classé au bilan selon l'intention de gestion.

- **Restructuration des actifs financiers en raison de difficultés financières**

Une restructuration en raison de difficultés financières de l'emprunteur se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur.

Pour les restructurations n'entraînant pas une décomptabilisation de l'actif financier, l'actif restructuré fait l'objet d'un ajustement de valeur ramenant sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus. La modification de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'existence d'une augmentation significative du risque de crédit pour l'instrument financier est alors évaluée en comparant le risque de défaut postérieurement à la restructuration (selon les conditions contractuelles modifiées) et le risque de défaut à la date de comptabilisation initiale (selon les conditions contractuelles d'origine). Pour démontrer que les critères de comptabilisation des pertes de crédit attendues à maturité ne sont plus réunis, un comportement de paiement de bonne qualité devra être observé sur une certaine durée.

Lorsque la restructuration consiste en un échange partiel ou total contre d'autres actifs substantiellement différents (par exemple, l'échange d'un instrument de dette en instrument de capitaux propres), elle se traduit par l'extinction de la créance et par la comptabilisation des actifs remis en échange, évalués à leur valeur de marché à la date de l'échange. L'écart de valeur constaté lors de cet échange est enregistré dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

En 2020, en réponse à la crise sanitaire, de nombreux moratoires ont été accordés aux clients. Ces moratoires consistent le plus souvent en des reports d'échéances de quelques mois, avec facturation d'intérêts supplémentaires liés à ces décalages d'échéancier. A ce titre, la modification est considérée comme non substantielle et donc ne donne pas lieu à la décomptabilisation de l'actif existant et à la reconnaissance d'un nouvel actif.

Les modifications d'actifs financiers qui ne sont pas réalisées en raison des difficultés financières de l'emprunteur (i.e. renégociations commerciales) sont généralement analysées comme le remboursement par anticipation de l'ancien prêt, qui est décomptabilisé, suivi de la mise en place d'un nouveau prêt aux conditions de marché.

Un engagement cesse d'être considéré comme restructuré du moment que toutes les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- si, après analyse de la contrepartie, on juge que celle-ci n'est plus en difficultés financières et est en mesure de respecter ses engagements et donc en statut performing.
- si, l'engagement a fait l'objet d'une période de probation de 2 ans depuis la date où la facilité restructurée a été considérée comme émergeant d'un tiers performant.



- si durant au moins la moitié de la période probatoire de 2 ans, l'engagement fait l'objet de remboursements réguliers et significatifs en principal. Cette condition ne vaut pas pour les crédits remboursables in fine, pour autant que les autres conditions soient respectées.
- si durant la période probatoire, il n'y a plus eu de retards de paiement matériels de plus de 30 jours, ni de nouvelles mesures de restructuration.

1.e.5 COÛT DU RISQUE

Le coût du risque comprend les éléments de résultat suivants :

- les dotations et reprises de dépréciation couvrant les pertes de crédit attendues à 12 mois et à maturité (strate 1 et strate 2) relatifs aux instruments de dettes comptabilisés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location, des actifs de contrats et des créances commerciales ;
- les dotations et reprises de dépréciation des actifs financiers (y compris ceux en valeur de marché par résultat) pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur (strate 3), les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.

Sont également comptabilisées en coût du risque les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.e.6 INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

- **Portefeuille de transaction et autres actifs financiers en valeur de marché par résultat**

Le portefeuille de transaction comprend les instruments détenus à des fins de transaction, y compris les instruments dérivés.

Les autres actifs financiers en valeur de marché par résultat concernent les instruments de dette non détenus à des fins de transaction qui ne remplissent pas le critère du modèle de gestion « collecte » ou « collecte et vente », ou celui des flux de trésorerie. Entrent également dans cette catégorie les instruments de capitaux propres pour lesquels l'option d'un classement en valeur de marché par capitaux propres n'a pas été retenue.

Ces instruments financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, les frais de transaction initiaux étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, les variations de la valeur de marché sont présentées sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat. Il en est de même des revenus, des dividendes et des plus et moins-values de cession réalisées du portefeuille de transaction.

- **Passifs financiers évalués en valeur de marché par résultat sur option**

Le Groupe utilise cette catégorie dans les deux cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément. Un dérivé incorporé est tel que ses caractéristiques économiques et ses risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulteraient de leur classement dans des catégories comptables distinctes.

Les variations de valeur de marché résultant du risque de crédit propre sont constatées sous une rubrique spécifique des capitaux propres.

Les passifs en valeur de marché par résultat sur option détenus actuellement par le Groupe sont principalement des émissions d'instruments de dette couverts par des dérivés.

La valeur comptable de ces instruments s'élève à fin juin 2020 à 32,7 millions d'euros, pour une valeur de remboursement de 28,6 millions d'euros.



1.e.7 PASSIFS FINANCIERS ET INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Un instrument financier émis ou ses différentes composantes sont classés en tant que passif financier ou instrument de capitaux propres, conformément à la substance économique du contrat juridique.

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dette s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer de la trésorerie ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les instruments de capitaux propres résultent de contrats mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs.

- **Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées**

Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées sont comptabilisées au coût amorti sauf si elles sont comptabilisées à la valeur de marché par résultat.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont des instruments hybrides susceptibles de contenir une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

- **Instruments de capitaux propres**

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale. Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même, la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les distributions d'un instrument financier classé en tant qu'instrument de capitaux propres sont comptabilisées directement en déduction des capitaux propres. De même, les coûts de transaction d'un instrument qualifié de capitaux propres sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués ;
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la banque de ses propres actions, une dette est comptabilisée pour sa valeur présente par la contrepartie des capitaux propres.



1.e.8 COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Le Groupe a retenu l'option prévue par la norme de maintenir les dispositions de la comptabilité de couverture d'IAS 39 jusqu'à l'entrée en vigueur de la future norme sur la macrocouverture. Par ailleurs, la norme IFRS 9 ne traite pas explicitement de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers. Les dispositions prévues dans IAS 39 pour ces couvertures de portefeuille, telles qu'adoptées par l'Union européenne, continuent de s'appliquer.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80% et 125%. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue ;
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts ;
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples ;
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Variations de valeur enregistrées directement en capitaux propres ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Intérêts et produits et charges assimilés » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

1.e.9 DÉTERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHÉ

La valeur de marché correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction conclue à des conditions normales entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le Groupe détermine la valeur de marché des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation sont principalement des approches par le marché ou par le résultat, regroupant des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black & Scholes, techniques d'interpolation). Elles maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Ces techniques sont calibrées pour refléter les conditions actuelles du marché. Des ajustements de valorisation sont appliqués si nécessaire, lorsque des facteurs tels que les risques de modèle, de liquidité et de crédit ne sont pas pris en compte dans les techniques de valorisation ou dans les paramètres utilisés, mais sont cependant pris en considération par les participants de marché lors de la détermination de la valeur de marché.

La valeur de marché doit être déterminée pour chaque actif financier ou passif financier pris individuellement, mais elle peut être évaluée sur la base de portefeuille dès lors que certaines conditions sont remplies. Ainsi, le Groupe applique cette exception lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers et d'autres contrats entrant dans le champ d'application de la norme sur les instruments financiers est géré sur la base de son exposition nette à des risques similaires, de marché ou de crédit, qui se compensent, conformément à une stratégie interne de gestion des risques dûment documentée.

Les actifs et passifs évalués ou présentés à la valeur de marché sont répartis selon la hiérarchie suivante:

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.
- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs.



- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la valeur de marché de l'instrument.

Pour les instruments financiers présentés dans le Niveau 3 de la hiérarchie, une différence peut apparaître entre le prix de transaction et la valeur de marché. Cette marge ("Day One Profit") est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

1.e.10 DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

- **Décomptabilisation des actifs financiers**

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

- **Décomptabilisation des passifs financiers**

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

- **Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres**

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé au coût amorti sous la rubrique de « Passifs financiers au coût amorti » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée au coût amorti sous la rubrique « Actifs financiers au coût amorti » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés. Dans le cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

1.e.11 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pensions livrées et de dérivés dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.



1.f IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les droits d'utilisation relatifs aux actifs pris en location (cf. § 1.g.2) sont présentés dans les postes d'immobilisations correspondant aux actifs similaires détenus.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi. Après la comptabilisation initiale, le Groupe, qui a choisi le modèle du coût, doit évaluer l'ensemble de ses immeubles de placement selon les dispositions d'IAS 16 relatives à ce principe.

Les immobilisations d'exploitation sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 50 ans pour le gros œuvre des immeubles, 15 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle. Le mobilier est amorti selon une durée de 5 ou 10 ans.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger la durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».



1.g CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.g.1 SOCIÉTÉ DU GROUPE BAILLEUR DU CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement**

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces créances suivent les mêmes règles que celles décrites pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti.

- **Contrats de location simple**

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur sa durée d'utilité. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

1.g.2 SOCIÉTÉ DU GROUPE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location conclus par le Groupe, à l'exception des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois, des contrats de faible valeur et des contrats de location de voitures par BGL analysés et comptabilisés conformément à IAS 19, sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation et au passif en dettes financières au titre des loyers et autres paiements liés pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location. Les coûts de démantèlement correspondant à des agencements spécifiques et significatifs sont intégrés au droit d'utilisation initial par contrepartie des provisions de passif. Le Groupe a fait le choix d'exempter de l'application de la Norme IFRS 16 toutes les entités dont la somme des loyers annuels est inférieure à 500.000 euros.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

- Les durées de location correspondent à la période non résiliable des contrats, complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice est jugé raisonnablement certain, ainsi que d'un éventuel complément de durée pour avoir une cohérence avec la durée d'utilité des améliorations locatives ;
- Pour les contrats sans période exécutoire et qui sont renouvelables tacitement, des droits d'utilisation et des passifs de location sont comptabilisés sur la base de la période de préavis si cette période est supérieure à douze mois. Pour les contrats avec une période exécutoire initiale d'au moins d'un an, qui sont renouvelables tacitement pour cette période exécutoire ou une autre période exécutoire aussi

longtemps que le préavis de résiliation n'est pas donné, les droits d'utilisation et passifs correspondants sont comptabilisés à chaque date de renouvellement d'une période exécutoire ;

- Les taux d'actualisation utilisés pour calculer le droit d'utilisation et la dette de location sont déterminés pour chaque actif comme le taux implicite du contrat s'il est disponible, ou plus généralement en fonction du taux marginal d'endettement des preneurs à la date de signature.

En cas de modification du contrat, il est procédé à une nouvelle appréciation de l'obligation locative en tenant compte de la nouvelle durée résiduelle du contrat et donc à une nouvelle évaluation du droit d'utilisation et du passif de location.

Au moins une fois par an, ou plus souvent s'il y a un indicateur de dépréciation, le Groupe s'assure qu'il ne dispose pas d'indication de perte de valeur de ses droits d'utilisation. Si c'était le cas, le Groupe acterait une dépréciation des actifs concernés.

1.h ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants ou un groupe d'actifs et de passifs, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Lorsque le Groupe est engagé dans un plan de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale hautement probable dans le délai d'un an, il doit classer tous les actifs et les passifs de cette filiale comme détenus en vue de la vente.

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants ou le groupe d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

Dans ce cas, les pertes et profits relatifs à ces opérations sont présentés séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ». Ce poste inclut les résultats nets après impôt des activités abandonnées, le résultat net après impôt lié à l'évaluation à la valeur de marché (nette des coûts de vente), et le résultat net après impôt de la cession.

1.i AVANTAGES BÉNÉFICIAIRE AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.



- **Avantages à court terme**

Les avantages à court terme désignent les avantages du personnel (autres que les indemnités de fin de contrat de travail et les avantages sur capitaux propres) qui sont dus intégralement dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat et non pas en capitaux propres.

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Les indemnités de fin de contrat de travail sont les avantages accordés à un membre du personnel en contrepartie de la cessation de son emploi résultant soit de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite soit de la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres propres à chaque pays ou entité du Groupe tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies, des



coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres sans jamais affecter le résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies).

1.j PAIEMENTS À BASE D' ACTIONS

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par BNP Paribas S.A. qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés postérieurement au 7 novembre 2002; le montant de cette charge correspondant à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.

BGL BNP Paribas peut accorder à ses salariés des plans d'options de souscription d'actions BNP Paribas S.A. et des rémunérations différées versées en espèces indexées sur la valeur de l'action BNP Paribas S.A..

- **Rémunérations variables différées versées en espèces indexées sur le cours de l'action**

Ces rémunérations sont comptabilisées dans les charges des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants.

Lorsque le paiement à base d'actions des rémunérations variables différées est explicitement soumis à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'une dette. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et de la variation de valeur du titre BNP Paribas.

En l'absence de condition de présence, la charge est constatée, sans étalement, par contrepartie d'une dette qui est ensuite réestimée à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et de la variation de valeur du titre BNP Paribas, et ce jusqu'à son règlement.

1.k PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

Il est à noter que, suite à l'acquisition d'ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A. en 2018, le Groupe a dans ses livres des provisions sur passif éventuel comptabilisées en provision de passif, conformément aux dispositions d'IFRS3 R.



1.1 IMPÔT COURANT ET DIFFÉRÉ

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à une transaction ou un événement directement comptabilisé en capitaux propres, qui sont également imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

1.m TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).



1.n UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- de l'analyse du critère des flux de trésorerie de certains actifs financiers ;
- du calcul des pertes de crédit attendues. Ceci concerne plus particulièrement l'évaluation du critère d'augmentation significative du risque de crédit, les modèles et hypothèses utilisés pour la mesure des pertes de crédit attendues, la détermination des différents scénarios économiques et de leur pondération ;
- de l'analyse des crédits renégociés afin de déterminer leur maintien au bilan ou leur décomptabilisation ;
- de l'analyse du caractère actif ou non d'un marché et de l'usage de modèles internes pour le calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers ;
- des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de la valeur de marché des instruments financiers à chaque type de risque de marché, ainsi que la sensibilité de ces valorisations aux principaux paramètres non observables telles que présentées dans les notes annexes aux états financiers ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels et sur les droits d'utilisation résultant de l'application d'IFRS 16 ;
- des actifs d'impôt différé ;
- de la détermination de l'incertitude sur les traitements fiscaux et des autres provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges. En particulier, l'issue et l'impact potentiel des enquêtes et litiges en cours est difficile à prédire avant leur terme. L'estimation des provisions est réalisée en prenant en compte toutes les informations disponibles à la date d'établissement des comptes notamment la nature du litige, les faits sous-jacents, les procédures en cours et les décisions de justice, y compris celles relatives à des cas similaires. Le Groupe peut également avoir recours à des avis d'experts et de conseillers indépendants afin d'exercer son jugement.



2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

2.a MARGE D'INTÉRÊTS

Le Groupe présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres.

Ces rubriques incluent également la rémunération des instruments financiers non détenus à des fins de transaction dont les caractéristiques ne permettent pas une comptabilisation au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres, ainsi que celle des instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluable en valeur de marché par résultat. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros	1er semestre 2020			1er semestre 2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Instruments financiers au coût amorti	720,3	(134,3)	586,0	699,8	(158,7)	541,1
Comptes et prêts / emprunts	285,8	(96,5)	189,3	279,6	(123,5)	156,1
Opérations de pensions	0,0	(0,4)	(0,4)	0,7	(0,2)	0,5
Opérations de location-financement	422,0	(32,7)	389,3	403,5	(28,2)	375,3
Titres de dette	12,5	-	12,5	16,0	-	16,0
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	-	(4,8)	(4,8)	-	(6,8)	(6,8)
Instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	9,1	-	9,1	9,0	-	9,0
Titres de dette	9,1	-	9,1	9,0	-	9,0
Instruments financiers en valeur de marché par résultat (hors portefeuille de transaction)	4,4	0,0	4,4	5,0	(0,1)	4,9
Instruments de couverture de résultats futurs	10,4	(1,1)	9,3	9,3	(0,6)	8,7
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	23,2	(6,2)	17,0	14,6	(0,9)	13,7
Passif de location	-	(0,1)	(0,1)	-	(0,2)	(0,2)
TOTAL	767,3	(141,7)	625,6	737,7	(160,5)	577,2

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 3,6 millions d'euros pour le premier semestre 2020 contre 1,9 million d'euros pour le premier semestre 2019.



2.b COMMISSIONS

En millions d'euros	1er semestre 2020			1er semestre 2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations de crédits clientèle	15,6	(4,5)	11,1	18,0	(3,2)	14,8
Moyens de paiement et tenue de comptes	24,5	(7,5)	17,0	25,7	(7,3)	18,4
Titres, fond d'investissement & OPCVM	31,8	(0,0)	31,8	29,2	-	29,2
Commissions sur titres et dérivés	22,4	(4,7)	17,7	18,1	(3,6)	14,5
Activité d'assurance	15,5	-	15,5	13,1	-	13,1
Autres commissions	14,3	(11,0)	3,2	14,0	(14,6)	(0,5)
TOTAL	124,1	(27,7)	96,4	118,2	(28,7)	89,5

2.c GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Les gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction, aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme étant évalués en valeur de marché par résultat, ainsi qu'aux instruments dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal ou dont le modèle de gestion n'est pas de collecter les flux de trésorerie ou de collecter les flux de trésorerie et de vendre les actifs.

Ces éléments de résultat comprennent les dividendes sur ces instruments et excluent les revenus et charges d'intérêts des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option et des instruments dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement des paiements relatifs au principal et aux intérêts sur le principal ou dont le modèle de gestion n'est pas de collecter les flux de trésorerie ou de collecter les flux de trésorerie et de vendre les actifs, qui sont présentés dans la « Marge d'intérêts » (note 2.a).

En millions d'euros	1er semestre 2020	1er semestre 2019
Instruments financiers du portefeuille de transaction	16,9	34,8
Instruments financiers de taux et de crédit	(1,1)	2,8
Instruments financiers de capital	2,5	2,4
Instruments financiers de change	16,9	31,7
Prêts et opérations de pension	(1,3)	(2,2)
Instruments évalués en juste valeur sur option	(0,6)	(1,0)
Autres instruments financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat	(3,7)	0,1
Instruments de dette	(4,2)	4,7
Instruments de capitaux propres	0,5	(4,6)
Incidence de la comptabilité de couverture	-	0,2
Instruments financiers de couverture de juste valeur	50,5	65,5
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de juste valeur	(50,5)	(65,3)
TOTAL	12,6	33,9

Les montants de gains et pertes des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option sont relatifs principalement à des instruments dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles d'instruments du portefeuille de transaction qui les couvrent économiquement.

Les gains nets des portefeuilles de transaction comprennent, pour un montant négligeable au titre des premiers semestres 2019 et 2020, l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.



Les facteurs potentiels d'inefficacité sont les différences entre les instruments de couverture et les instruments couverts, notamment du fait de divergences dans les caractéristiques des instruments, telles que la fréquence et la date de révision des index de taux, la fréquence des paiements et les courbes d'actualisation utilisées, ou lorsque les instruments dérivés ont une valeur de marché non nulle à la date de documentation de la relation de couverture. Les ajustements de valeur pour risque de contrepartie s'appliquant aux instruments de couverture sont également sources d'inefficacité.

2.d GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES ET SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI

En millions d'euros	1er semestre 2020	1er semestre 2019
Plus ou moins-values sur instruments de dette en valeur de marché par capitaux propres	2,7	3,6
Titres de dette ⁽¹⁾	2,7	3,6
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres en valeur de marché par capitaux propres	13,3	5,4
Produits de dividendes	13,3	5,4
TOTAL	16,0	9,1

(1) Les produits d'intérêt relatifs aux titres de dette sont compris dans la « marge d'intérêts » (note 2.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « coût du risque » (note 2.g).

Les résultats latents sur titres de dette, précédemment portés dans la rubrique « Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat » et inscrits en résultat, représentent une perte net de 2,2 millions d'euros au cours du premier semestre 2020, contre un gain net de 3,3 millions d'euros au cours du premier semestre 2019.

2.e PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

En millions d'euros	1er semestre 2020			1er semestre 2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits et charges des immeubles de placement	15,4	(5,5)	9,9	18,8	(5,2)	13,6
Produits et charges des immobilisations en location simple	78,8	(62,4)	16,4	74,1	(57,1)	17,0
Autres produits et charges	285,1	(269,4)	15,7	279,2	(265,8)	13,4
TOTAL	379,3	(337,3)	42,0	372,1	(328,0)	44,1

Les autres produits et charges comprennent essentiellement les achats et ventes de biens et de services liés à des opérations de location-financement.

2.f AUTRES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

En millions d'euros	1er semestre 2020	1er semestre 2019
Taxes et contributions ⁽¹⁾	(32,6)	(26,3)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(106,1)	(109,3)
TOTAL	(138,7)	(135,6)

(1) Les contributions au fonds de résolution européens, y compris contributions exceptionnelles, s'élèvent à -22,7 millions d'euros pour le premier semestre 2020 contre -15,6 millions d'euros pour le premier semestre 2019.



2.g COÛT DU RISQUE

Le modèle général d'évaluation des dépréciations décrit dans la note 1.e.5 utilisé par le Groupe s'articule autour des deux étapes suivantes :

- évaluer s'il y a une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et
- mesurer la provision pour dépréciation sur la base d'une perte attendue sur 12 mois ou sur la base d'une perte attendue sur la durée de vie (i.e. perte attendue à maturité).

Ces deux étapes doivent s'appuyer sur des informations prospectives.

Augmentation significative du risque de crédit

L'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit est faite au niveau de chaque instrument en se basant sur des indicateurs et des seuils qui varient selon la nature de l'exposition et le type de contrepartie.

- *Facilités accordées aux grandes entreprises (incluant PME Corporate), institutions financières, Etats souverains et obligations*

L'indicateur utilisé pour évaluer l'augmentation significative du risque de crédit est la note interne de crédit de la contrepartie.

La détérioration de la qualité de crédit est considérée comme significative et la facilité (ou l'obligation) classée en strate 2 si la différence entre la note interne de la contrepartie à l'origination et celle en date de clôture est supérieure ou égale à 3 crans (par exemple, un passage de la note 4- à la note 5-).

La mesure de simplification « risque de crédit faible » autorisée par IFRS 9 (i.e. selon laquelle les obligations avec une notation interne « investment grade » en date de clôture sont considérées comme étant en strate 1, et celles avec une notation interne « non-investment grade » en date de clôture sont considérées comme étant en strate 2) est utilisée uniquement pour les titres de dette pour lesquels aucune note interne n'est disponible en date de comptabilisation initiale.

- *Facilités accordées aux PME et clientèle de détail*

Pour les expositions relatives aux PME, l'indicateur utilisé pour évaluer l'augmentation significative du risque de crédit est également la note interne de crédit de la contrepartie. Du fait d'une volatilité plus importante dans l'échelle de notation interne utilisée, la détérioration est considérée comme significative et la facilité classée en strate 2 si la différence entre la note interne de la contrepartie à l'origination et celle en date de clôture est supérieure ou égale à 6 crans.

Pour la clientèle de détail, deux autres indicateurs d'augmentation du risque de crédit peuvent être utilisés.

- probabilité de défaut (PD) : l'évolution de la probabilité défaut à 1 an est considérée comme une approximation raisonnable de l'évolution de la probabilité de défaut à maturité. La détérioration du risque de crédit est considérée comme significative et la facilité classée en strate 2, si le ratio (PD à 1 an en date de clôture / PD à l'origination) est supérieur à 4.

En outre, pour l'ensemble des portefeuilles :

- La facilité est présumée être en strate 1 quand sa note interne est inférieure à 4- (ou sa PD à 1 an est inférieure ou égale à 0,25%) en date de clôture, car les changements de probabilité de défaut liés à des dégradations de notation dans cette zone sont faibles, et donc considérés comme non « significatifs ».
- Quand la note interne est supérieure ou égale à 9+ (ou quand la PD à 1 an est supérieure à 10%) en date de clôture, dans la mesure où la facilité n'est pas dépréciée, la détérioration est considérée comme significative et la facilité classée automatiquement en strate 2.

Le risque de crédit est présumé avoir augmenté significativement depuis la comptabilisation initiale, et l'actif automatiquement classé en strate 2, en cas de retard de paiement de plus de 30 jours.



Informations prospectives

Le Groupe prend en compte des informations prospectives à la fois dans l'estimation de l'augmentation significative du risque de crédit et dans la mesure des pertes de crédit attendues (Expected Credit Loss – « ECL »).

S'agissant de la détermination de l'augmentation significative du risque de crédit, au-delà des règles basées sur la comparaison des paramètres de risque entre la date de comptabilisation initiale et la date de reporting, celle-ci est complétée par la prise en compte d'informations prospectives comme des paramètres macro-économiques sectoriels ou géographiques, susceptibles d'augmenter le risque de crédit de certaines expositions. Ces informations peuvent amener à resserrer les critères de passage en strate 2, et ainsi augmenter le montant de pertes de crédit attendues pour des expositions considérées comme particulièrement vulnérables au regard de ces paramètres prospectifs.

S'agissant de la mesure des pertes de crédit attendues, le Groupe a fait le choix de retenir 3 scénarios macroéconomiques par zone géographique, couvrant un large panel de conditions économiques futures potentielles :

- un scénario central, en ligne avec le scénario utilisé dans le cadre du processus budgétaire,
- un scénario adverse, correspondant au scénario utilisé trimestriellement dans le cadre des exercices de « stress-test » réalisés par le Groupe,
- un scénario favorable, permettant de prendre en compte des situations où les performances économiques sont meilleures que prévues.

Le lien entre les scénarios macro-économiques et la mesure de l'ECL est principalement établi par le biais de la modélisation de matrices de migration de note interne (ou paramètre de risque). Les probabilités de défaut ainsi déterminées par les scénarios macro-économiques permettent de mesurer les pertes attendues pour chaque scénario.

Le poids à attribuer aux pertes de crédit attendues calculées dans chacun des scénarios est défini comme suit :

- 50% pour le scénario central,
- le poids des deux scénarios alternatifs est défini selon la position dans le cycle économique. Dans l'approche retenue, le scénario défavorable a un poids plus important dans les situations en haut de cycle que dans les situations en bas de cycle, en anticipation d'un retournement potentiel défavorable de l'économie.

Par ailleurs, lorsque cela s'avère pertinent, la mesure des dépréciations peut prendre en compte des scénarios de vente des actifs.

Description des scénarios macro-économiques

Les trois scénarios macro-économiques correspondent à :

- un scénario central, qui décrit la situation économique la plus probable sur l'horizon de projection. Ce scénario est mis à jour à une fréquence trimestrielle. Il est défini par la cellule de Recherche Économique du Groupe, en collaboration avec divers experts au travers du Groupe. Les projections sont déclinées pour chaque marché significatif du Groupe, au travers des principales variables macro-économiques (le PIB et ses composantes, le taux de chômage, l'indice des prix à la consommation, les taux d'intérêt, les taux de change, le prix de pétrole, les prix du marché immobilier...) qui sont déterminantes dans la modélisation des paramètres de risque utilisés dans le cadre du processus de stress-test ;
- un scénario adverse, qui reflète l'impact de la matérialisation de risques pesant sur le scénario de base, et dont il résulte une situation économique bien moins favorable. Le point de départ est l'application d'un choc sur le PIB. Ce choc sur le PIB est appliqué avec une ampleur variable, mais de manière simultanée aux différentes économies, dans la mesure où la crise considérée est une crise globale. Les hypothèses retenues sont généralement cohérentes avec celles proposées par les régulateurs. Les autres variables (taux de chômage, inflation, taux d'intérêt) sont définies sur la base de relations économétriques établies, et de jugement d'expert.



- un scénario favorable, qui reflète l'impact de la matérialisation de risques ayant un effet positif sur l'économie, et dont il résulte une situation économique bien plus favorable. Afin de parvenir à une estimation non biaisée des provisions, le scénario favorable est défini tel que la probabilité d'occurrence du choc appliqué sur le PIB (en moyenne, sur un cycle) est égale à la probabilité d'occurrence du choc correspondant dans le scénario défavorable. L'ampleur des chocs appliqués correspond généralement à 80%-95% de l'ampleur des chocs défavorables. Les autres variables (taux de chômage, inflation, taux d'intérêt) sont définies de la même manière que dans le scénario défavorable.

À la suite du fort choc au premier semestre 2020 (précisément au premier trimestre en Chine, au deuxième en Europe et aux États-Unis), le scénario central prévoit un rebond au cours du second semestre de cette année. Cette reprise se poursuivrait en 2021, sur un rythme se modérant progressivement, conduisant à des taux de croissance annuels bien supérieurs aux rythmes habituels dans tous les pays considérés. Tout en marquant une nouvelle décélération dans sa reprise en 2022, l'activité retrouverait, dans la grande majorité des pays, son niveau d'avant crise (celui du quatrième trimestre 2019) au cours du second semestre de 2022, dessinant ainsi une configuration en forme de « V ».

Le risque d'une prolongation de la crise pour des raisons sanitaires ou économiques est traité dans le scénario adverse, détaillé plus bas.

Le niveau retenu pour chaque pays, tant en termes de choc initial que de profil de reprise tient (i) au nombre de cas de coronavirus et à la sévérité des mesures de confinement mises en œuvre, (ii) à la part dans l'économie des secteurs les plus exposés (par exemple les transports, le tourisme, les loisirs, l'hôtellerie et la restauration), (iii) et à l'importance des dispositifs de maintien des revenus et de soutien des autorités et des plans de relance de l'activité économique.

Au sein de la zone euro, les chocs retenus pour l'Italie et la France sont plus sévères que pour la zone euro dans sa totalité.

	Retour au niveau de PIB du 4ème trimestre 2019
Luxembourg	2ème trimestre 2022
France	4ème trimestre 2022
Belgique	3ème trimestre 2022
Allemagne	2ème trimestre 2022
Italie	Au-delà de 2023
Zone euro	2ème trimestre 2022

Ces hypothèses sont comparables à celles du scénario de la BCE pour la zone euro qui retient (i) un taux de croissance annuel moyen du PIB 2020 de -8,7 %, (ii) un écart entre les niveaux de PIB au quatrième trimestre 2019 et au deuxième trimestre 2020 de -16,3 % et (iii) un retour à fin 2022 au niveau du PIB d'avant crise.

Le scénario adverse suppose la matérialisation de certains risques pour l'économie, conduisant à une trajectoire économique beaucoup plus dégradée que dans le scénario central.

Dans le contexte actuel, le risque dominant est que la crise sanitaire ne se dissipe pas aussi rapidement que supposé dans le scénario central (en raison d'évolutions sanitaires moins favorables que prévu) ou que les conséquences économiques excèdent celles qui sont envisagées (impacts plus sévères ou effets prolongés), déclenchant in fine des effets allant au-delà de ceux directement liées au confinement.

- Crise prolongée, due à une demande plus faible : la crise sanitaire pourrait déclencher une crise plus « classique » et donc plus longue, si elle provoque des dommages importants dans l'économie (par exemple, un taux de chômage plus élevé, un nombre plus élevé de faillites, etc.) qui affectent la demande intérieure.
- Tensions liées aux finances publiques : compte tenu de l'ampleur de la contraction de l'activité et du montant du soutien budgétaire qui sera fourni par les gouvernements pour compenser ce choc majeur, les niveaux de dette publique augmenteront sensiblement et atteindront dans certains pays des niveaux sans précédent. Cette détérioration des finances publiques pourrait engendrer des tensions sur les marchés financiers et des mesures d'austérité.



- Pression sur la rentabilité des institutions financières : la crise sanitaire accroît les difficultés de remboursement de certains acteurs, génère de la volatilité sur les marchés financiers et induit des pressions à la baisse sur les taux d'intérêt. Ces développements sont susceptibles de peser sur la rentabilité du secteur bancaire.
- Nouvelles corrections sur les marchés financiers : la crise sanitaire a déjà eu un impact majeur sur la valorisation de certains actifs financiers. Selon l'évolution de la crise sanitaire, de nouvelles corrections pourraient affecter certains marchés.
- Nouvelle détérioration de l'activité économique en Chine: Compte tenu du poids de l'économie chinoise, une nouvelle détérioration de l'activité aurait un impact sur les marchés financiers mondiaux, le commerce mondial et les prix des matières premières.
- Difficultés des marchés émergents : certains marchés émergents souffrant de déséquilibres économiques et politiques intérieurs, de la force du dollar américain, et de la détérioration des relations internationales pourraient être davantage fragilisés par la crise sanitaire.

D'autres risques, non directement liés à la crise sanitaire ont été également pris en compte dans le scénario adverse :

- Risques commerciaux : en dépit de l'accord commercial signé par les États-Unis et la Chine début 2020, des tensions restent possibles entre les deux pays car des désaccords demeurent sur les sujets de protection de la propriété intellectuelle, de transferts de technologie ou des politiques industrielles. Parallèlement, les tensions commerciales entre les États-Unis et l'Union Européenne pourraient s'amplifier à la suite des désaccords sur les subventions aux secteurs aérien et automobile, l'OMC ou les taxes sur les services numériques.
- Risques liés au Brexit : en l'absence d'accord global, d'ici fin 2020, avec l'Union Européenne, le Royaume-Uni pourrait souffrir de perturbations dans certains secteurs, d'une plus grande incertitude pesant sur l'investissement et la consommation, d'une dynamique commerciale plus faible, de tensions financières, ainsi que d'évolutions défavorables des marchés immobiliers début 2021.
- Risques géopolitiques : les tensions au Moyen-Orient pourraient peser sur l'économie mondiale au travers de chocs sur les prix des matières premières et la confiance des entreprises.

Il est supposé dans le scénario adverse que ces risques latents se matérialisent à partir du 4^{ème} trimestre 2020, déclenchés par une extension de la crise sanitaire.

L'effet du scénario adverse sur l'évolution du PIB des pays de l'OCDE, se traduit par un écart avec le scénario central au terme de la période de choc (3 ans) compris entre -5,8 % et -12 % selon les pays considérés, atteignant en particulier -7,1 % en moyenne dans la zone Euro et -5,8 % aux États-Unis.

La pondération du scénario adverse retenue par le Groupe est de 19 % au 30 juin 2020, contre 26 % au 31 décembre 2019 et de 31 % pour le scénario favorable au 30 juin 2020 contre 24 % au 31 décembre 2019, reflétant une position du cycle de crédit en-dessous de la moyenne au 30 juin 2020 dans le contexte de la crise sanitaire en cours et à la généralisation des mesures de confinement.

Adaptation du dispositif d'évaluation des montants des pertes de crédit attendues pour prendre en compte les spécificités de la crise sanitaire :

La mesure de l'impact des scénarios macroéconomiques sur les pertes de crédit attendues a été ajustée pour refléter les spécificités de la crise sanitaire actuelle. Compte tenu des caractères exceptionnels du choc du premier semestre 2020 lié aux mesures de confinement temporaires et du soutien apporté par les gouvernements et les banques centrales, les paramètres des scénarios macroéconomiques pour les différents pays ou zones géographiques intégrés dans les modèles de calcul (calibrés sur la base des précédentes crises) ont été adaptés afin d'en extraire la dynamique moyen terme de l'évolution macroéconomique et de minimiser ainsi une volatilité excessive à court terme.

La perspective à moyen terme retenue sur le scénario central corrige la destruction de valeur sur la période, pour un montant similaire aux dispositifs d'aide mis en place par les gouvernements et les banques centrales de la zone euro.



Lorsque les nouveaux crédits bénéficient d'une garantie de l'État, le calcul des pertes de crédit attendues a été ajusté en conséquence.

De plus, pour les secteurs les plus touchés par la crise (aviation, loisirs, commerce de détail non-alimentaire, tourisme), les critères d'appréciation de l'augmentation significative du risque de crédit sont resserrés anticipant un surcroît de migration vers la strate 2 des facilités de ces secteurs.

Les crédits faisant l'objet d'un report d'échéance ont été analysés dans des classes de risques spécifiques.

Par ailleurs, l'absence de report d'échéance général au bénéfice des personnes physiques a conduit à identifier comme restructurées les créances ayant fait l'objet de mesures d'accompagnement non prévues au contrat. Pour autant, ces mesures n'ont pas été considérées comme critère de transfert vers la strate 2.

Coût du risque de la période

Coût du risque de la période

En millions d'euros	1er semestre 2020	1er semestre 2019
Dotations nettes aux dépréciations	(53,1)	(46,4)
Récupérations sur créances amorties	5,0	4,2
Pertes sur créances irrécouvrables	(5,8)	(9,7)
TOTAL	(53,9)	(51,9)

Un nouveau modèle de risque sera déployé au cours du 2^{ème} semestre 2020 au niveau des activités bancaires. En effet, la Banque a obtenu l'accord de la Banque Centrale Européenne quant à la revue de son modèle de risque pour sa clientèle de détail. Selon les simulations pro-forma effectuées, à paramètres et périmètre constants, le coût du risque devrait, pour cette population, augmenter de 4 points de base.

Coût du risque de la période par catégorie comptable et nature d'actifs

En millions d'euros	1er semestre 2020	1er semestre 2019
Actifs au coût amorti	(56,5)	(48,9)
<i>dont prêts et créances</i>	(56,5)	(48,9)
<i>dont titres de dette</i>	0,0	0,0
Autres actifs	1,1	(1,4)
Engagements de financement, de garantie et divers	1,5	(1,6)
TOTAL	(53,9)	(51,9)
Coût du risque sur encours sains	(1,1)	(8,7)
<i>dont strate 1</i>	(5,1)	(6,6)
<i>dont strate 2</i>	4,0	(2,0)
Coût du risque sur encours dépréciés- strate 3	(52,8)	(43,2)
TOTAL	(53,9)	(51,9)



Dépréciations constituées au titre du risque de crédit

Variation au cours de la période des dépréciations constituées par catégorie comptable et nature d'actifs

En millions d'euros	31 décembre 2019	Dotations nettes aux dépréciations	Utilisation de dépréciations	Variation de parités monétaires et divers	30 juin 2020
Dépréciation des actifs					
Actifs financiers au coût amorti	672,3	54,5	(20,8)	(7,5)	698,4
<i>dont prêts et créances</i>	672,3	54,5	(20,8)	(7,5)	698,4
<i>dont titres de dette</i>	0,0	(0,0)	-	-	0,0
Autres actifs	3,7	0,2	-	0,0	3,9
Total des dépréciations d'actifs financiers	676,0	54,7	(20,8)	(7,5)	702,3
<i>dont strate 1</i>	88,1	5,6	-	(1,6)	92,1
<i>dont strate 2</i>	88,8	(4,1)	-	(0,5)	84,2
<i>dont strate 3</i>	499,1	53,1	(20,8)	(5,4)	526,0
Provisions inscrites au passif					
Provisions pour engagements de financement et de garantie	17,0	(1,5)	-	(0,0)	15,4
Autres dépréciations	0,1	-	-	-	0,1
Total des provisions constituées au titre des engagements de crédit	17,1	(1,5)	-	(0,0)	15,5
<i>dont strate 1</i>	9,9	(0,6)	-	(0,0)	9,3
<i>dont strate 2</i>	3,2	0,1	-	(0,0)	3,3
<i>dont strate 3</i>	4,0	(1,0)	-	0,0	3,0
Total	693,1	53,2	(20,8)	(7,5)	717,9

Variations des dépréciations sur actifs financiers au coût amorti sur la période

En millions d'euros	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (Strate 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (Strate 2)	Dépréciations sur encours dépréciés (Strate 3)	Total
Au 31 décembre 2019	88,1	88,8	495,4	672,3
Dotations nettes aux dépréciations	5,6	(4,1)	52,9	54,5
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	20,0	14,3	-	34,3
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période ⁽¹⁾	(4,7)	(7,9)	(21,0)	(33,6)
Transfert vers Strate 2	(2,8)	28,7	(3,7)	22,2
Transfert vers Strate 3	(0,5)	(3,7)	55,7	51,5
Transfert vers Strate 1	2,4	(22,9)	(3,9)	(24,4)
Autres dotations / reprises sans changement de strate ⁽²⁾	(8,6)	(12,7)	25,8	4,5
Utilisation de dépréciations	-	-	(20,8)	(20,8)
Variation de périmètre, des parités monétaires et divers	(1,6)	(0,5)	(5,4)	(7,5)
Au 30 juin 2020	92,1	84,2	522,1	698,4

⁽¹⁾ Y compris cessions.⁽²⁾ Y compris amortissements.

Variations des dépréciations sur actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres

Aucun mouvement significatif n'a eu lieu sur la période sur les dépréciations sur actifs comptabilisés en valeur de marché par capitaux propres.



Variations des provisions pour engagements hors-bilan sur la période

En millions d'euros	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (Strate 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (Strate 2)	Dépréciations sur encours dépréciés (Strate 3)	Total
Au 31 décembre 2019	9,9	3,2	3,9	17,0
Dotations nettes aux dépréciations	(0,5)	0,1	(1,0)	(1,5)
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	1,4	0,4	-	1,8
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période ⁽¹⁾	(0,9)	(1,1)	(1,9)	(3,8)
Transfert vers Strate 2	(0,1)	0,5	(0,0)	0,4
Transfert vers Strate 3	-	(0,0)	0,1	0,1
Transfert vers Strate 1	0,1	(0,4)	(0,1)	(0,5)
Autres dotations / reprises sans changement de strate ⁽²⁾	(0,9)	0,7	0,9	0,5
Utilisation de dépréciations	-	-	-	-
Variation de périmètre, des parités monétaires et divers	(0,0)	(0,0)	0,0	(0,0)
Au 30 juin 2020	9,3	3,3	2,9	15,4

⁽¹⁾ Y compris cessions.

⁽²⁾ Y compris amortissements.

Le Groupe n'a pas de crédit déprécié dès l'acquisition (POCI – Purchased and originated credit-impaired).

2.h QUOTE-PART DU RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Ce résultat net est composé de la contribution des activités de Cardif Lux Vie pour 6,1 millions d'euros (11,4 millions d'euros en 2019) et de leasing pour -2,1 millions d'euros (-0,1 million d'euros en 2019).

2.i GAINS NETS SUR AUTRES ACTIFS IMMOBILISÉS

En millions d'euros	1er semestre 2020	1er semestre 2019
Gains ou pertes nets sur cessions d'immobilisations	(0,0)	(0,2)
TOTAL	(0,0)	(0,2)

2.j IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

En millions d'euros	1er semestre 2020	1er semestre 2019
Charge nette des impôts courants	(72,6)	(91,6)
Produit net des impôts différés	(1,8)	23,6
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices	(74,4)	(68,0)



3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est un prestataire international de services financiers. Il propose des produits et des services et mène ses activités principalement au Grand-Duché de Luxembourg et dans la Grande Région.

BGL BNP Paribas détient également une participation majoritaire dans les activités de leasing de BNP Paribas.

L'information sectorielle du Groupe met en évidence la contribution économique complète de ses pôles d'activité, l'objectif étant de répartir l'intégralité des postes du bilan et du compte de résultat aux pôles d'activité dont la Direction supporte l'entière responsabilité.

Le Groupe est organisé autour de quatre pôles d'activité opérationnels :

- **Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg (BDEL)** : ce pôle rassemble le réseau des agences, la banque directe et les activités de banque privée au Luxembourg, ainsi que les activités des entreprises au Luxembourg et dans la Grande Région. BDEL propose ses services financiers aux particuliers et aux professionnels. L'activité de financement associée de BNP Paribas Lease Group Luxembourg S.A. est également comprise dans ce périmètre.
- **Leasing International** : ce pôle inclut les activités de leasing du groupe BNP Paribas détenues par la holding luxembourgeoise BNP Paribas Leasing Solutions S.A.. Il s'agit essentiellement de services de leasing financier à l'international. BNP Paribas Leasing Solutions propose aux entreprises et aux professionnels, via plusieurs canaux – ventes directes, prescriptions, partenariats et réseaux bancaires –, une gamme de solutions locatives allant du financement d'équipements à l'externalisation de parcs.
- **Corporate and Institutional Banking (CIB)** : ce pôle propose aux clients de la Banque, essentiellement entreprises et institutionnels, des produits et services liés aux marchés de capitaux et de financement à Luxembourg.
- **International Financial Services (IFS)** : ce pôle rassemble Wealth Management qui propose ses services de gestion de patrimoine à une clientèle privée internationale, ainsi que Cardif Lux Vie S.A. qui propose principalement tant des produits d'épargne-pension et d'assurance-vie que des produits de protection et d'assurance de groupe.

Les Autres activités comprennent les résultats issus du placement des fonds propres, des éléments liés aux fonctions de support et non affectables à des secteurs d'activité, ainsi que les activités de certaines participations stratégiques. Elles regroupent également les éléments ne relevant pas de l'activité courante qui résultent de l'application des règles propres aux regroupements d'entreprises. Afin de préserver la pertinence économique des éléments de résultat présentés pour chacun des pôles d'activité opérationnels, les coûts liés aux grands programmes réglementaires, ainsi que les contributions au Fonds de Résolution Unique se trouvent dans ce segment.

L'information sectorielle est établie conformément aux principes comptables utilisés pour les comptes consolidés du groupe BNP Paribas et par application des règles de répartition adaptées.

Les transactions intersectorielles se font à des conditions normales de marché.

Règles de répartition

L'information sectorielle applique des règles de répartition bilantaire, une balance carrée par secteur, un système de prix de transferts et des méthodes d'affectation et d'allocation de frais généraux.

La répartition bilantaire et la méthode de la balance carrée visent à communiquer l'information sectorielle reflétant le modèle opérationnel.

Dans le modèle opérationnel, les pôles d'activité n'exercent pas d'activités de trésorerie pour supporter le risque de taux d'intérêt et le risque de change par le financement de leurs propres actifs par leurs propres passifs, ou en accédant directement aux marchés financiers. Ceci est reflété dans le système de prix de transferts, qui transfère le risque de taux et de change des pôles d'activité vers les départements qui jouent le rôle de banquiers centraux au sein de la banque en gérant l'ensemble des actifs et passifs.

Les départements de support (fonctions de support, fonctions de contrôle, opérations et informatique) fournissent des services aux métiers et activités. Ces services comprennent essentiellement la gestion du personnel, les technologies de l'information, les services de paiements, le règlement de transactions sur titres, le Know Your Customer, les contrôles (Conformité, Inspection Générale, Risque), le suivi financier. Les produits et charges de ces départements sont attribués aux pôles via un système d'allocation basé sur des règles de « Rebilling Agreements » qui reflètent la consommation économique des produits et services fournis. Ils prévoient que les charges et produits soient totalement alloués aux activités commerciales du Groupe sur base de l'utilisation effective.

La répartition par pôle d'activité des entités du Groupe s'appuie sur le pôle de rattachement des entités à l'exception de BGL BNP Paribas S.A. qui fait l'objet d'une décomposition spécifique.

Résultats par pôle d'activité

En millions d'euros	1er semestre 2020					
	BDEL	Leasing International	Corporate & Institutional Banking	International Financial Services	Autres	Total
Produit net bancaire	195,7	437,3	4,6	84,8	70,1	792,6
Charges générales d'exploitation	(119,1)	(201,1)	(3,7)	(48,4)	(16,3)	(388,5)
Coût du risque	(8,9)	(46,5)	(0,1)	0,2	1,4	(53,9)
Résultat d'exploitation	67,7	189,8	0,9	36,6	55,2	350,2
Éléments hors exploitation	0,0	(2,1)	-	6,1	(0,0)	4,0
Résultat avant impôt	67,7	187,7	0,9	42,7	55,2	354,2

En millions d'euros	1er semestre 2019					
	BDEL	Leasing International	Corporate & Institutional Banking	International Financial Services	Autres	Total
Produit net bancaire	175,5	417,3	12,4	71,3	77,3	753,8
Charges générales d'exploitation	(124,1)	(205,6)	(3,8)	(54,4)	(8,3)	(396,3)
Coût du risque	(2,2)	(49,9)	0,0	0,2	(0,1)	(51,9)
Résultat d'exploitation	49,3	161,8	8,6	17,1	68,9	305,6
Éléments hors exploitation	(0,0)	0,5	-	11,4	0,0	12,0
Résultat avant impôt	49,3	162,3	8,6	28,5	68,9	317,6

4. NOTES RELATIVES AU BILAN

4.a INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT HORS INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché par résultat hors dérivés sont majoritairement constitués d'émissions pour compte propre faites pour satisfaire la demande des clients, d'opérations négociées à des fins de transaction, d'instruments que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier d'instruments de couverture, ainsi que d'instruments non détenus à des fins de transaction dont les caractéristiques ne permettent pas la comptabilisation au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres.

	30 juin 2020				31 décembre 2019			
	Portefeuille de transactions	Instruments financiers évalués en valeur de marché sur option	Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat	Total	Portefeuille de transactions	Instruments financiers évalués en valeur de marché sur option	Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat	Total
<i>En millions d'euros</i>								
Portefeuille de titres	224,3	-	326,3	550,6	1,8	-	622,9	624,7
Titres de dette	-	-	286,5	286,5	-	-	583,8	583,8
Instruments de capitaux propres	224,3	-	39,7	264,0	1,8	-	39,1	40,9
Prêts et opérations de pension	55,4	-	44,7	100,1	95,8	-	55,3	151,1
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	279,7	-	371,0	650,7	97,6	-	678,2	775,8
Dépôts et opérations de pension	140,6	-	-	140,6	113,9	-	-	113,9
Dettes représentées par un titre (note 4.g)	-	32,7	-	32,7	-	114,0	-	114,0
<i>dont dettes subordonnées</i>	-	24,1	-	24,1	-	86,9	-	86,9
<i>dont dettes non subordonnées</i>	-	8,5	-	8,5	-	27,1	-	27,1
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	140,6	32,7	-	173,3	113,9	114,0	-	227,9

Le détail de ces rubriques est présenté dans la note 4.c.

- **Passifs financiers évalués en valeur de marché sur option**

Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché par résultat enregistrent principalement les émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et la couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont neutralisées par celles des instruments dérivés qui les couvrent économiquement.

La valeur de remboursement des dettes émises évaluées sur option en valeur de marché par résultat s'établit à 28,7 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 109,5 millions d'euros au 31 décembre 2019.

- **Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat**

Les autres actifs financiers en valeur de marché par résultat sont des actifs financiers non détenus à des fins de transaction :

- instruments de dette qui ne remplissent pas les critères prévus par la norme IFRS 9 pour être classés dans les catégories d'instruments en « valeur de marché par capitaux propres » ou au « coût amorti » :
 - leur modèle de gestion n'est pas « de collecter les flux de trésorerie contractuels » ou « de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les instruments » ; et/ou
 - leurs flux de trésorerie ne représentent pas seulement le remboursement du principal et des intérêts sur le principal.
- instruments de capitaux propres que le Groupe n'a pas choisi de classer en « valeur de marché par capitaux propres ».

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DU PORTEFEUILLE DE TRANSACTION

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'instruments d'actif ou de passif qui ne sont pas qualifiables en tant qu'instruments de couverture.

Quelques instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations initiées par les activités de gestion de positions. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage.

La juste valeur positive ou négative des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction représente la valeur de remplacement de ces instruments. Cette valeur peut fortement fluctuer en fonction de l'évolution des paramètres de marché (tels que les taux d'intérêt ou de change).

En millions d'euros	30 juin 2020		31 décembre 2019	
	Juste valeur positive	juste valeur négative	Juste valeur positive	juste valeur négative
Instruments dérivés de taux d'intérêt	35,7	29,2	36,4	29,7
Instruments dérivés de cours de change	19,4	14,5	21,1	11,2
Instruments dérivés sur actions	182,1	9,8	96,8	2,7
Instruments financiers dérivés	237,2	53,5	154,3	43,6

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En millions d'euros	30 juin 2020			31 décembre 2019		
	Négociés sur un marché organisé	Gré à gré	Total	Négociés sur un marché organisé	Gré à gré	Total
Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	6.137,0	6.137,0	-	10.702,6	10.702,6
Instruments dérivés de cours de change	-	5.939,7	5.939,7	-	5.729,6	5.729,6
Instruments dérivés sur actions	225,8	487,1	712,9	29,5	541,7	571,2
Instruments financiers dérivés	225,8	12.563,9	12.789,7	29,5	16.974,0	17.003,5

4.b ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	30 juin 2020		31 décembre 2019	
	Valeur de marché	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur de marché	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres
Titres de dette	2.119,9	28,9	1.519,9	18,1
Etats	543,1	16,2	477,2	16,4
Autres administrations publiques	1.061,7	8,2	587,0	4,7
Etablissements de crédits	514,0	4,5	454,1	(2,9)
Autres	1,1	(0,0)	1,6	(0,0)
Titres de capitaux propres	236,3	(39,0)	309,5	34,2
Total des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	2.356,2	(10,1)	1.829,4	52,3

L'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres a été retenue pour des titres de capitaux propres détenus notamment dans le cadre de partenariats stratégiques et des titres nécessaires pour l'exercice de certaines activités. Ces investissements sont destinés à être conservés à moyen / long terme sans objectif initial de spéculation.

4.c MESURE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Dispositif de valorisation

Le Groupe a retenu pour principe de disposer d'une filière unique et intégrée de production et de contrôle de la valorisation des instruments financiers utilisée à des fins de gestion quotidienne du risque et d'information financière. Ce dispositif se fonde sur une évaluation économique unique, sur laquelle s'appuient les décisions du Groupe et ses stratégies de gestion du risque.

La valeur économique se compose de la valorisation milieu de marché et d'ajustements additionnels de valorisation.

La valorisation milieu de marché est obtenue à partir de données externes ou de techniques de valorisation qui maximisent l'utilisation de paramètres de marché observables. La valorisation milieu de marché est une valeur théorique additive, indépendante du sens de la transaction ou de son impact sur les risques existants au sein du portefeuille et de la nature des contreparties. Elle ne dépend pas non plus de l'aversion d'un intervenant du marché aux risques spécifiques de l'instrument, du marché sur lequel il est négocié, ou de la stratégie de gestion du risque.

Les ajustements additionnels de valorisation tiennent compte des incertitudes de valorisation, ainsi que des primes de risques de marché et de crédit afin de refléter les coûts que pourrait induire une opération de sortie sur le marché principal. Lorsque des techniques de valorisation sont utilisées pour calculer la valeur de marché, les hypothèses de coût de financement des flux futurs de trésorerie attendus contribuent à la valorisation milieu de marché, notamment à travers l'utilisation de taux d'actualisation appropriés. Ces hypothèses reflètent l'anticipation de la Banque de ce qu'un acteur de marché retiendrait comme conditions effectives de refinancement de l'instrument. Elles tiennent compte, le cas échéant, des termes des contrats de collatéral.

En règle générale, la valeur de marché est égale à la valeur économique, sous réserve d'ajustements supplémentaires limités, tels que les ajustements pour risque de crédit propre, spécifiquement requis par les normes IFRS.

Les principaux ajustements de valorisation sont présentés ci-après.



Ajustements additionnels de valorisation

Les ajustements additionnels de valorisation retenus par le Groupe pour déterminer les valeurs de marché sont les suivants :

Ajustement de bid/offer : l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur reflète le coût de sortie marginal d'un « price taker » (client potentiel). Symétriquement, il représente la rémunération exigée par un opérateur au titre du risque à détenir une position ou à devoir la céder à un prix proposé par un autre opérateur.

Le Groupe considère que la meilleure estimation d'un prix de sortie est le cours acheteur ou le cours vendeur, à moins que plusieurs éléments ne montrent qu'un autre point de cette fourchette est plus représentatif du prix de sortie.

Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment ou CVA) : cet ajustement s'applique aux valorisations et cotations de marché qui ne tiennent pas compte de la qualité de crédit de la contrepartie. Il vise à prendre en compte le fait que la contrepartie puisse faire défaut et que le Groupe ne puisse pas recouvrer la totalité de la valeur de marché des transactions.

Lors de la détermination du coût de sortie ou de transfert d'une exposition portant du risque de contrepartie, le marché pertinent à considérer est celui des intermédiaires financiers. Toutefois, le caractère observable de cet ajustement suppose l'exercice du jugement pour prendre en considération :

- la possible absence ou indisponibilité d'information sur les prix sur le marché des intermédiaires financiers,
- l'influence du cadre réglementaire en matière de risque de contrepartie sur la politique de tarification des intervenants du marché,
- et l'absence de modèle économique dominant pour la gestion du risque de contrepartie.

Le modèle de valorisation utilisé pour établir l'ajustement de valeur pour risque de contrepartie est fondé sur les mêmes expositions que celles utilisées pour les besoins des calculs réglementaires. Ce modèle s'efforce d'estimer le coût d'une stratégie optimale de gestion du risque en tenant compte des incitations et contraintes implicites aux réglementations en vigueur et à leurs évolutions, de la perception par le marché des probabilités de défaut, ainsi que des paramètres liés au défaut utilisés pour les besoins réglementaires.

Ajustement de valeur pour risque de crédit propre pour les dettes (Own Credit Adjustment – OCA) et pour les dérivés (Debit Valuation Adjustment – DVA) : ces ajustements reflètent l'effet de la qualité de crédit de BGL BNP Paribas sur la valorisation des émissions évaluées en valeur de marché sur option et des instruments financiers dérivés. Ces deux ajustements se fondent sur le profil des expositions passives attendues. Le risque de crédit propre est évalué à partir de l'observation des conditions des émissions obligataires appropriées réalisées par le Groupe sur le marché.

A ce titre, la valeur comptable des titres de dette en valeur de marché est diminuée de 5,4 millions d'euros au 30 juin 2020, à comparer à une diminution de valeur de 3,6 millions d'euros au 31 décembre 2019, soit une variation de 1,8 millions d'euros constatée directement en capitaux propres ne pouvant pas être reclassés en résultat.

Ajustement du coût de financement (Funding Valuation Adjustment ou FVA) : dans le cadre des dérivés non collatéralisés, ou imparfaitement collatéralisés, cette technique de valorisation contient un ajustement explicite par rapport au taux d'intérêt interbancaire dans l'hypothèse où la Banque refinancerait l'instrument sur le marché.

La variation de la valeur de marché en coût de financement des instruments dérivés est non significative au 30 juin 2020

Classes d'instruments et classification au sein de la hiérarchie pour les actifs et passifs évalués à la valeur de marché

Comme énoncé dans le résumé des principes comptables (cf. note 1.e.9), les instruments financiers évalués à la valeur de marché sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.



La ventilation des actifs et des passifs par classes de risques a pour objectif de préciser la nature des instruments :

- Les expositions titrisées sont présentées par type de collatéral.
- Pour les instruments dérivés, les valeurs de marché sont ventilées selon le facteur de risque dominant, à savoir le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de crédit et le risque action. Les instruments dérivés de couverture sont principalement des instruments dérivés de taux d'intérêts.

En millions d'euros	30 juin 2020											
	Portefeuille de transaction				Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction				Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Portefeuille de titres	224,3	-	-	224,3	3,7	188,0	134,6	326,2	2.218,7	1,1	136,4	2.356,2
Etats	-	-	-	-	-	-	-	-	543,1	-	-	543,1
Valeurs mobilières adossées à des actifs	-	-	-	-	-	25,3	-	25,3	-	1,1	-	1,1
Autres titres de dettes	-	-	-	-	-	161,4	99,8	261,2	1575,7	-	-	1.575,7
Actions et autres titres de capitaux propres	224,3	-	-	224,3	3,7	12	34,8	39,7	99,9	-	136,4	236,3
Prêts opérations de pension	-	-	55,4	55,4	-	-	44,7	44,7	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-	44,7	44,7	-	-	-	-
Opérations de pension	-	-	55,4	55,4	-	-	-	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIER EN VALEUR DE MARCHÉ	224,3	-	55,4	279,7	3,7	188,0	179,3	371,0	2.218,7	1,1	136,4	2.356,2
Dépôts et opérations de pension	-	52,1	88,5	140,6	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations de pension	-	52,1	88,5	140,6	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre (note 4.g)	-	-	-	-	-	32,7	-	32,7	-	-	-	-
Dettes subordonnées (note 4.g)	-	-	-	-	-	24,1	-	24,1	-	-	-	-
Dettes non subordonnées (note 4.g)	-	-	-	-	-	8,5	-	8,5	-	-	-	-
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	-	52,1	88,5	140,6	-	32,7	-	32,7	-	-	-	-

En millions d'euros	31 décembre 2019											
	Portefeuille de transaction				Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction				Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Portefeuille de titres	1,8	-	-	1,8	4,1	484,0	134,8	622,9	1.641,6	1,6	186,2	1.829,4
Etats	-	-	-	-	-	244,5	-	244,5	477,2	-	-	477,2
Valeurs mobilières adossées à des actifs	-	-	-	-	-	28,2	-	28,2	-	1,6	-	1,6
Autres titres de dettes	-	-	-	-	-	210,1	10,0	311,2	1041,1	-	-	1.041,1
Actions et autres titres de capitaux propres	1,8	-	-	1,8	4,1	12	33,8	39,1	123,3	-	186,2	309,5
Prêts opérations de pension	-	29,3	66,5	95,8	-	-	55,3	55,3	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-	55,3	55,3	-	-	-	-
Opérations de pension	-	29,3	66,5	95,8	-	-	-	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIER EN VALEUR DE MARCHÉ	1,8	29,3	66,5	97,6	4,1	484,0	190,1	678,2	1.641,6	1,6	186,2	1.829,4
Dépôts et opérations de pension	-	113,9	-	113,9	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations de pension	-	113,9	-	113,9	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre (note 4.g)	-	-	-	-	-	114,0	-	114,0	-	-	-	-
Dettes subordonnées (note 4.g)	-	-	-	-	-	86,9	-	86,9	-	-	-	-
Dettes non subordonnées (note 4.g)	-	-	-	-	-	27,1	-	27,1	-	-	-	-
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	-	113,9	-	113,9	-	114,0	-	114,0	-	-	-	-

En millions d'euros	30 juin 2020				31 décembre 2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
JUSTE VALEUR POSITIVE								
Instruments dérivés de cours de change	-	19,4	-	19,4	-	21,1	-	21,1
Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	35,7	-	35,7	-	36,4	-	36,4
Instruments dérivés sur actions	-	182,0	-	181,7	-	96,8	-	96,8
Juste valeur positive des instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)	-	237,1	-	237,2	-	154,3	-	154,3
Juste valeur positive des instruments financiers dérivés de couverture	-	276,9	-	276,9	-	187,3	-	187,3
JUSTE VALEUR NÉGATIVE								
Instruments dérivés de cours de change	-	14,5	-	14,5	-	11,1	-	11,1
Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	29,2	-	29,2	-	29,7	-	29,7
Instruments dérivés sur actions	-	9,8	-	9,8	-	2,7	-	2,7
Juste valeur négative des instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)	-	53,5	-	53,5	-	43,5	-	43,6
Juste valeur négative des instruments financiers dérivés de couverture	-	79,7	-	79,7	-	45,8	-	45,8

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Au cours de l'exercice 2019 et du premier semestre 2020, aucun transfert entre le Niveau 1 et le Niveau 2 n'a été constaté.



Description des principaux instruments au sein de chaque niveau de la hiérarchie

Cette partie présente les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, et les principaux instruments qui s'y rapportent. Sont décrits plus particulièrement les instruments classés en Niveau 3 et les méthodologies de valorisation correspondantes.

Des informations quantitatives sont également fournies sur les paramètres utilisés pour déterminer la valeur de marché des principaux instruments comptabilisés en portefeuille de transaction et les instruments financiers dérivés classés en Niveau 3.

Niveau 1

Ce niveau regroupe l'ensemble des instruments dérivés et des valeurs mobilières qui sont cotés sur une bourse de valeurs ou cotés en continu sur d'autres marchés actifs.

Le Niveau 1 comprend notamment les actions et les obligations liquides, les ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (exemple : futures) et les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement.

Niveau 2

Les titres classés en Niveau 2 comprennent les titres moins liquides que ceux de Niveau 1. Il s'agit principalement d'obligations d'État, d'obligations d'entreprises, de titres adossés à des prêts étudiants (Student Loans), de structures ABS/MBS (Asset Backed Securities / Mortgage Backed Securities) n'utilisant pas une méthodologie de modélisation des flux de trésorerie, de parts de fonds et de titres à court terme tels que des certificats de dépôt. Ils sont classés au Niveau 2 notamment lorsque les prix externes proposés par un nombre raisonnable de teneurs de marché actifs sont régulièrement observables, sans qu'ils soient pour autant directement exécutables. Ces prix sont issus notamment des services de publication de consensus de marché auxquels contribuent les teneurs de marché actifs ainsi que les cours indicatifs produits par des courtiers ou des négociateurs actifs. D'autres sources sont également utilisées, telles que le marché primaire et la valorisation utilisée pour les appels de marge réalisés dans le cadre de contrats de collatéralisation.

Les opérations de pension sont classées principalement au Niveau 2. La classification s'appuie essentiellement sur l'observabilité et la liquidité du marché des pensions en fonction du collatéral sous-jacent.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread de crédit propre est un paramètre observable.

Les instruments dérivés de Niveau 2 comprennent principalement les instruments suivants :

- Les instruments simples, tels que les swaps de taux d'intérêt, les caps, les floors, les swaptions, les dérivés de crédit, les contrats à terme et les options sur actions, sur cours de change, sur matières premières ;
- Les instruments dérivés structurés, tels que les options de change exotiques, les dérivés sur actions ou sur fonds à sous-jacents uniques ou multiples, les instruments dérivés de taux d'intérêt exotiques sur courbe unique et les instruments dérivés sur taux d'intérêt structuré.

Les instruments dérivés sont classés au Niveau 2 lorsque l'un des éléments suivants peut être démontré et documenté :

- La valeur de marché est déterminée principalement à partir du prix ou de la cotation d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2, au moyen de techniques usuelles d'interpolation ou de démembrement dont les résultats sont régulièrement corroborés par des transactions réelles ;
- La valeur de marché est déterminée à partir d'autres techniques usuelles telles que la réplication ou l'actualisation des flux de trésorerie calibrées par rapport aux prix observables, comportant un risque de modèle limité et permettant de neutraliser efficacement les risques de l'instrument par la négociation d'instruments de Niveau 1 ou de Niveau 2 ;
- La valeur de marché est déterminée à partir d'une technique de valorisation plus sophistiquée ou interne mais directement vérifiée par la comparaison régulière avec les paramètres de marché externes.

Déterminer si un instrument dérivé de gré à gré est éligible au Niveau 2 relève de l'exercice du jugement. Dans cette appréciation sont considérés l'origine, le degré de transparence et de fiabilité des données externes



utilisées, ainsi que le degré d'incertitude associé à l'utilisation de modèles. Les critères de classification du Niveau 2 impliquent donc de multiples axes d'analyse au sein d'une « zone observable » dont les limites sont établies en fonction d'une liste prédéfinie de catégories de produits et d'un ensemble de sous-jacents et de bandes de maturité. Ces critères sont régulièrement revus et actualisés, de même que les ajustements additionnels de valorisation associés, afin que la politique d'ajustements de valorisation et le classement par niveau restent cohérents.

Niveau 3

Les titres de Niveau 3 comprennent principalement les parts de fonds et les actions non cotées.

Les parts de fonds correspondent aux fonds immobiliers pour lesquels l'évaluation des investissements sous-jacents n'est pas fréquente, ainsi qu'aux fonds alternatifs (hedge funds) pour lesquels la mise à disposition de l'actif net réévalué n'est pas fréquente.

Les titres non cotés sont systématiquement classés en Niveau 3, à l'exception des OPCVM à valeur liquidative quotidienne qui sont classés en Niveau 1 dans la hiérarchie des valorisations.

Les actions et autres titres à revenu variable non cotés de niveau 3 sont évalués en utilisant l'une des méthodes suivantes : quote-part d'actif net réévalué, multiples de sociétés équivalentes, actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société, approche multicritères.

Opérations de pensions principalement à long terme sur les obligations et les instruments financiers de capitaux propres : l'évaluation de ces transactions nécessite de recourir à des méthodologies internes compte tenu de leurs spécificités, du manque d'activité et de l'indisponibilité de l'information sur le prix de marché des pensions à long terme.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread de crédit propre est un paramètre observable.

Instruments dérivés

Les **instruments dérivés simples** sont classés au Niveau 3 lorsque l'exposition sort de la zone d'observation des courbes de taux ou des surfaces de volatilité, ou lorsqu'elle porte sur des instruments ou des marchés moins liquides tels que ceux des taux d'intérêt des marchés émergents ou ceux des tranches sur les anciennes séries d'indices de crédit.

Les **instruments dérivés structurés** classés au Niveau 3 sont principalement constitués de produits hybrides (hybrides taux-change et hybrides actions), de produits de corrélation de crédit, de produits sensibles aux remboursements anticipés, de certaines options sur panier d'actions, et d'options sur taux d'intérêt.



Tableau de variation des instruments financiers de Niveau 3

Pour les instruments financiers de Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus au cours du premier semestre 2020 :

Actifs financiers

	Actifs Financiers			
	Instruments financiers en valeur de marché détenues à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	TOTAL
<i>En millions d'euros</i>				
Situation au 31 décembre 2019	66,5	190,1	186,2	442,8
Achats	-	0,3	-	0,3
Règlements	(11,1)	(9,4)	-	(20,5)
Reclassification	-	(1,1)	-	(1,1)
Autres	-	1,2	-	1,2
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	-	(1,8)	-	(1,8)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	-	(0,0)	(49,8)	(49,8)
Situation au 30 juin 2020	55,4	179,3	136,4	371,1

Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Les instruments financiers de Niveau 3 sont susceptibles d'être couverts par d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2 dont les gains et pertes ne relèvent pas de ce tableau. Aussi, les montants de gains et pertes apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs des résultats liés à la gestion du risque net de l'ensemble de ces instruments.

SENSIBILITÉ DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3 AUX CHANGEMENTS D'HYPOTHÈSES RAISONNABLEMENT POSSIBLES

Le tableau ci-après fournit une présentation synthétique des actifs et passifs financiers classés au Niveau 3 pour lesquels des changements d'hypothèses concernant une ou plusieurs données non observables entraîneraient une variation significative de la valeur de marché.

Ces montants visent à illustrer l'intervalle d'incertitude inhérente au recours au jugement mis en œuvre dans l'estimation des paramètres de Niveau 3, ou dans le choix des techniques de valorisation. Ils reflètent les incertitudes de valorisation qui prévalent à la date d'évaluation, et bien que celles-ci résultent pour l'essentiel des sensibilités du portefeuille en date d'évaluation, elles ne permettent pas de prévoir ou de déduire les variations futures de la valeur de marché, pas plus qu'elles ne représentent l'effet de conditions de marché extrêmes sur la valeur du portefeuille.

Pour estimer les sensibilités, le Groupe a soit valorisé les instruments financiers en utilisant des paramètres raisonnablement possibles, soit appliqué des hypothèses fondées sur sa politique d'ajustements de valorisation.

Par simplification, la sensibilité des instruments financiers du Niveau 3 est mesurée par une variation uniforme de 1 % de la valeur des titres.

	30 juin 2020		31 décembre 2019	
	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres
<i>En millions d'euros</i>				
Titres de dette	+/-1,0	-	+/-1,0	-
Actions et autres titres de capitaux propres	+/-0,3	+/-1,4	+/-0,3	+/-1,9
Prêts et pensions	+/-1,0	-	+/-1,2	-
Sensibilité des instruments financiers du Niveau 3	+/-2,3	+/-1,4	+/-2,6	+/-1,9

4.d ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

Détail des prêts et créances par type de produit

	30 juin 2020			31 décembre 2019		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciations (note 2.g)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciations (note 2.g)	Valeur nette comptable
<i>En millions d'euros</i>						
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6.835,9	(0,2)	6.835,8	15.717,2	(0,2)	15.717,0
Comptes à vue	1.281,6	(0,2)	1.281,4	978,4	(0,2)	978,2
Prêts ⁽¹⁾	5.554,3	(0,0)	5.554,3	6.749,9	(0,0)	6.749,9
Opérations de pension	-	-	-	7.988,9	-	7.988,9
Prêts et créances envers la clientèle	34.545,4	(698,2)	33.847,1	34.635,7	(672,1)	33.963,6
Comptes ordinaires débiteurs	1.000,7	(77,3)	923,4	1.016,5	(77,3)	939,2
Prêts consentis à la clientèle	18.832,2	(204,5)	18.627,7	18.580,4	(190,2)	18.390,2
Opérations de location-financement	14.712,5	(416,4)	14.296,1	15.038,8	(404,6)	14.634,2
TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES AU COÛT AMORTI	41.381,3	(698,4)	40.682,9	50.352,9	(672,3)	49.680,7

⁽¹⁾ Les prêts consentis aux établissements de crédit incluent les dépôts à terme auprès des banques centrales.

Détail des titres de dette

	30 juin 2020			31 décembre 2019		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciations (note 2.g)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciations (note 2.g)	Valeur nette comptable
<i>En millions d'euros</i>						
Etats	346,5	(0,0)	346,5	382,8	(0,0)	382,8
Autres administrations publiques	659,4	(0,0)	659,4	689,4	(0,0)	689,4
Etablissement de crédit	63,2	(0,0)	63,2	63,2	(0,0)	63,2
Autres	11,7	(0,0)	11,7	12,3	(0,0)	12,3
TOTAL TITRES DE DETTE AU COÛT AMORTI	1.080,8	(0,0)	1.080,8	1.147,7	(0,0)	1.147,8

Détail des prêts et créances et titres de dette par strate

	30 juin 2020			31 décembre 2019		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciations (note 2.g)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciations (note 2.g)	Valeur nette comptable
<i>En millions d'euros</i>						
Prêts et créance sur les établissements de crédit	6.835,9	(0,2)	6.835,8	15.717,2	(0,2)	15.717,0
Strate 1	6.834,9	(0,0)	6.834,9	15.716,0	(0,0)	15.716,0
Strate 2	0,2	(0,0)	0,1	1,1	(0,0)	1,1
Strate 3	0,8	(0,2)	0,7	0,2	(0,2)	-
Prêts et créance envers la clientèle	34.545,4	(698,2)	33.847,1	34.635,7	(672,1)	33.963,6
Strate 1	30.656,8	(92,1)	30.564,8	30.839,8	(88,1)	30.751,7
Strate 2	2.808,3	(85,6)	2.722,7	2.839,8	(88,8)	2.751,0
Strate 3	1.080,2	(520,6)	559,6	956,1	(495,2)	460,9
Titres de dette	1.080,8	(0,0)	1.080,8	1.147,7	(0,0)	1.147,8
Strate 1	1.080,8	(0,0)	1.080,8	1.147,8	(0,0)	1.147,8

4.e ENCOURS DEPRÉCIÉS (STRATE 3)

Les tableaux suivants présentent la valeur nette comptable des encours dépréciés d'actifs financiers au coût amorti et d'engagements de financement et de garantie, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces encours.

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des encours couverts.

	30 juin 2020			
	Encours strate 3			Garanties reçues
	Brut	Dépréciation	Net	
<i>En millions d'euros</i>				
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 4.d)	0,8	(0,2)	0,6	1,9
Prêts et créances sur la clientèle (note 4.d)	1.080,2	(520,6)	559,6	446,1
Total encours au coût amorti dépréciés (strate 3)	1.081,0	(520,7)	560,2	448,0
Engagements de financements donnés	7,2	(0,0)	7,2	0,7
Engagements de garantie financière donnés	5,0	(2,8)	2,2	1,1
Total engagements dépréciés hors-bilan (strate 3)	12,2	(2,8)	9,4	1,8
Total	1.093,3	(523,5)	569,6	449,8

	31 décembre 2019			
	Encours strate 3			Garanties reçues
	Brut	Dépréciation	Net	
<i>En millions d'euros</i>				
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 4.d)	0,2	(0,2)	-	0,5
Prêts et créances sur la clientèle (note 4.d)	956,1	(495,2)	460,9	385,4
Total encours au coût amorti dépréciés (strate 3)	956,3	(495,4)	460,9	385,9
Engagements de financements donnés	6,2	(0,6)	5,6	0,2
Engagements de garantie financière donnés	4,6	(3,3)	1,3	0,8
Total engagements dépréciés hors-bilan (strate 3)	10,8	(3,9)	6,9	1,1
Total	967,1	(499,3)	467,8	387,0

4.f DETTES AU COÛT AMORTI ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Dettes envers la clientèle et les établissements de crédit

En millions d'euros	30 juin 2020	31 décembre 2019
Dettes envers les établissements de crédit	10.846,5	12.058,0
Comptes à vue	622,9	512,7
Emprunts interbancaires ⁽¹⁾	10.223,6	11.545,2
Dettes envers la clientèle	32.902,6	33.239,7
Comptes ordinaires créditeurs	21.424,1	19.205,1
Comptes d'épargne	6.145,2	6.204,6
Comptes à terme et assimilés	5.333,4	7.830,0
TOTAL	43.749,1	45.297,7

⁽¹⁾ Les emprunts interbancaires incluent les dépôts à terme des banques centrales

4.g DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

Cette note présente les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti et en valeur de marché par résultat sur option.

Dettes comptabilisées en valeur de marché par résultat (note 4.a)

	31 décembre 2019	Flux de trésorerie	Variations "non cash"				30 juin 2020
			Effets de change	Variations de juste valeur	Autres variations	Total "non cash"	
Dettes dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission							
Titres de créance négociables	19,5	(11,4)	(0,1)	(0,1)	(0,3)	(0,5)	7,6
Emprunts obligataires	7,6	(7,4)	-	0,7	-	0,7	0,9
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	27,1	(18,8)	(0,1)	0,6	(0,3)	0,2	8,5
Dettes subordonnées remboursables	86,9	(60,0)	-	(1,1)	(1,7)	(2,8)	24,1
DETTES SUBORDONNÉES	86,9	(60,0)	-	(1,1)	(1,7)	(2,8)	24,1

Dettes comptabilisées au coût amorti

En millions d'euros	31 décembre 2019	Flux de trésorerie	Variations "non cash"				30 juin 2020
			Effets de change	Variations de juste valeur	Autres variations	Total "non cash"	
Dettes dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission							
Titres de créance négociables	650,3	412,7	(17,5)	-	-	(17,5)	1.045,5
Dettes dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission							
Titres de créance négociables	25,0	(25,0)	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires	32,5	(15,8)	(2,8)	-	-	(2,8)	13,9
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	707,8	371,9	(20,3)	-	-	(20,3)	1.059,4
Dettes subordonnées remboursables	100,0	-	-	-	2,5	2,5	102,5
DETTES SUBORDONNÉES	100,0	-	-	-	2,5	2,5	102,5

4.h IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

En millions d'euros	30 juin 2020	31 décembre 2019
Impôts courants	24,0	44,2
impôts différés	105,6	107,7
ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	129,5	151,9
Impôts courants	86,8	88,6
Impôts différés	299,6	304,7
PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	386,4	393,1

4.i COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros	30 juin 2020	31 décembre 2019
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	1,0	1,0
Comptes d'encaissement	39,1	49,0
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	151,8	151,5
Autres débiteurs et actifs divers	747,2	600,8
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	939,1	802,3
Dépôts de garantie reçus	227,9	193,7
Comptes d'encaissement	68,6	63,0
Charges à payer et produits constatés d'avance	294,2	325,3
Passifs de location	37,5	41,5
Autres créditeurs et passifs divers	1.019,7	797,8
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	1.647,8	1.421,5



4.j PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les participations du Groupe dans les coentreprises et entreprises associées sont toutes comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les principales entreprises associées et coentreprises du Groupe sont identifiées ci-après.

Participations dans les sociétés mises en équivalence				30 juin 2020	31 décembre 2019
En millions d'euros	Pays	Activité	% intérêt		
Entreprises associées					
Cardif Lux Vie SA	Luxembourg	Assurances	33,33%	184,6	147,5
BNP Paribas Leasing Solutions SPA	Italie	Leasing	13,09%	15,0	16,7
BNL Leasing SPA	Italie	Leasing	13,09%	25,8	26,1

Les informations financières cumulées relatives aux entreprises associées sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	1er semestre 2020			30 juin 2020	1er semestre 2019			31 décembre 2019
	Quote-part du résultat net	Quote-part des variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Quote-part du résultat net et des variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Participations dans les sociétés mises en équivalence	Quote-part du résultat net	Quote-part des variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Quote-part du résultat net et des variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Participations dans les sociétés mises en équivalence
Entreprises associées ⁽¹⁾	4,0	(2,6)	1,5	231,0	11,3	16,9	28,3	194,1
Cardif Lux Vie SA	6,1	(2,4)	3,7	184,6	11,4	16,5	27,9	147,5
BNP Paribas Leasing Solutions SPA	(1,8)	-	(1,8)	15,0	0,3	(0,0)	0,3	16,7
BNL Leasing SPA	(0,3)	0,0	(0,3)	25,8	(0,4)	0,0	(0,4)	26,1
Autres	0,0	(0,2)	(0,2)	5,7	0,0	0,4	0,4	3,7
Total sociétés mises en équivalence	4,0	(2,6)	1,5	231,0	11,3	16,9	28,3	194,1

(1) Y compris les entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère non significatif (Cf. note 1.b).

Le Groupe n'estime pas détenir de coentreprise ni d'entreprise associée significative au sens de la norme IFRS 12. L'appréciation du caractère significatif des coentreprises et entreprises associées est fondée sur la contribution de ces participations au bilan et aux capitaux propres du Groupe, ainsi qu'au résultat net hors éléments non récurrents.

En mars 2020, le Groupe a participé à l'augmentation du capital social de Cardif Lux Vie SA à concurrence de 33,3 millions d'euros.



4.k IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

En millions d'euros	30 juin 2020			31 décembre 2019		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
IMMEUBLES DE PLACEMENT	321,9	(146,2)	175,7	315,4	(141,8)	173,6
Terrains et constructions	477,2	(211,7)	265,5	473,1	(204,9)	268,2
Équipement, mobilier, installations	333,8	(260,2)	73,6	329,3	(254,2)	75,1
Biens mobiliers donnés en location	683,9	(334,6)	349,3	682,5	(325,7)	356,7
Autres immobilisations	78,2	(65,6)	12,6	79,5	(64,5)	15,0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1.573,1	(872,1)	701,0	1.564,4	(849,3)	715,0
<i>Dont droits d'utilisation sous-jacents corporels</i>	<i>86,6</i>	<i>(49,9)</i>	<i>36,7</i>	<i>87,8</i>	<i>(47,1)</i>	<i>40,7</i>
Logiciels informatique acquis	164,2	(147,6)	16,6	156,3	(144,3)	12,0
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	19,4	(9,2)	10,2	13,0	(7,8)	5,2
Autres immobilisations incorporelles	16,5	(7,8)	8,7	27,5	(7,2)	20,3
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	200,1	(164,6)	35,4	196,8	(159,3)	37,5

Immeubles de placement

Les terrains et immeubles donnés en location simple sont regroupés sous la rubrique « Immeubles de placement ».

Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par le Groupe.

Amortissements et provisions

Le montant net des dotations et reprises d'amortissements effectués au premier semestre 2020 s'établit à 21,9 millions d'euros, contre 21,8 millions d'euros au premier semestre 2019.

Une reprise nette des dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles de 0,1 million d'euros est portée en résultat au premier semestre 2020, contre un montant de dotations nettes quasi nul au premier semestre 2019.

4.l ÉCARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	30 juin 2020	31 décembre 2019
VALEUR NETTE COMPTABLE EN DÉBUT DE PÉRIODE	186,8	188,1
Acquisitions	0,4	-
Écarts de conversion	(2,6)	(0,1)
Autres mouvements	-	(1,3)
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	184,6	186,8
<i>dont</i>		
<i>Valeur brute comptable</i>	<i>185,2</i>	<i>187,4</i>
<i>Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période</i>	<i>(0,6)</i>	<i>(0,6)</i>

Les écarts d'acquisition sont en grande partie liés à l'intégration des activités de leasing en application de la méthode de regroupement d'entreprises sous contrôle commun. Ils sont dès lors équivalents aux écarts d'acquisition précédemment constatés par le groupe BNP Paribas sur ces mêmes sociétés.

Au niveau de BGL BNP Paribas, ils sont liés à l'acquisition en 2018 de l'entité BNP Paribas Wealth Management Luxembourg SA pour un montant de 37,9 millions d'euros.

BNP Paribas a effectué une analyse détaillée des écarts d'acquisition pour identifier si des dépréciations s'avéraient nécessaires en lien avec la crise sanitaire.

Cette analyse s'appuie notamment sur les hypothèses de scénarios économiques en forme de « V » (voir section 2.g) qui conduisent à une dégradation des résultats des différents ensembles homogènes de métiers du Groupe BNP Paribas contrastée selon les activités, puis une amélioration des résultats en 2021 et 2022. Le résultat de cette analyse ne conduit pas à constituer de dépréciation des écarts d'acquisition au 30 juin 2020.

4.m PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour risques et charges par nature

En millions d'euros	31 décembre 2019	Dotations nettes aux provisions	Utilisation des provisions	Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres	Variation des parités monétaires et divers	30 juin 2020
Provisions sur engagements sociaux	99,9	6,2	(18,4)	2,4	1,3	91,4
Provisions au titre des engagements de crédit (note 2.g)	17,1	(1,5)	-	-	(0,0)	15,6
Provisions pour litiges	30,5	(3,0)	(0,1)	-	(0,0)	27,4
Autres provisions pour risques et charges	29,1	(4,1)	(1,2)	-	0,2	24,0
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	176,6	(2,4)	(19,7)	2,4	1,4	158,4

4.n COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les tableaux ci-après présentent les montants des actifs financiers et passifs financiers avant et après compensation. Ces informations, requises par la norme IFRS 7, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux États-Unis (US GAAP), moins restrictifs qu'IAS 32 en matière de compensation.

Les « montants compensés au bilan » ont été établis selon les critères de la norme IAS 32. Ainsi, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et s'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. L'essentiel des montants compensés provient des opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation.

Les « impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires » correspondent aux encours d'opérations au sein de contrats exécutoires mais qui ne satisfont pas les critères de compensation établis par la norme IAS 32. C'est le cas notamment des opérations pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une ou l'autre des parties au contrat.

Les « instruments financiers donnés ou reçus en garantie » regroupent les dépôts de garantie et les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché. L'exercice de ces garanties est conditionné à l'insolvabilité, à la défaillance ou à la faillite de l'une des parties au contrat.

Pour les opérations avec conventions-cadre, les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des justes valeurs positives ou négatives des instruments financiers sont comptabilisés au bilan consolidé dans les comptes de régularisation et actifs ou passifs divers.



<i>En millions d'euros, au 30 juin 2020</i>	Montant brut des actifs financiers	Montant compensé au bilan	Montant net présenté au bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montant net
Actif						
Instruments financiers en juste valeur par résultat						
Portefeuille de titres	550,6	-	550,6	-	-	550,6
Prêts et opérations de pension	100,1	-	100,1	(55,4)	-	44,7
Instruments financiers dérivés (incluant dérivés de couverture)	514,1	-	514,1	(123,9)	(170,1)	220,1
Actifs financiers au coût amorti	41.763,7	-	41.763,7	-	-	41.763,7
Comptes de régularisation et actifs divers	939,1	-	939,1	-	-	939,1
<i>dont dépôts de garantie donnés</i>	1,0	-	1,0	-	-	1,0
Autres actifs non soumis à compensation	11.788,1	-	11.788,1	-	-	11.788,1
TOTAL ACTIF	55.655,7	-	55.655,7	(179,3)	(170,1)	55.306,4

<i>En millions d'euros, au 30 juin 2020</i>	Montant brut des passifs financiers	Montant compensé au bilan	Montant net présenté au bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montant net
Dettes						
Instruments financiers en juste valeur par résultat						
Dépôts et opérations de pension	140,6	-	140,6	(55,4)	(85,2)	-
Dettes représentées par un titre	32,7	-	32,7	-	-	32,7
Instruments financiers dérivés (incluant dérivés de couverture)	133,2	-	133,2	(123,9)	-	9,4
Passifs financiers au coût amorti	43.749,1	-	43.749,1	-	-	43.749,1
Comptes de régularisation et passifs divers	1.647,8	-	1.647,8	-	(170,1)	1.477,7
<i>dont dépôts de garantie reçus</i>	227,9	-	227,9	-	(170,1)	57,8
Autres dettes non soumises à compensation	1.881,1	-	1.881,1	-	-	1.881,1
TOTAL DETTES	47.584,5	-	47.584,5	(179,3)	(255,3)	47.149,9

<i>En millions d'euros, au 31 décembre 2019</i>	Montant brut des actifs financiers	Montant compensé au bilan	Montant net présenté au bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montant net
Actif						
Instruments financiers en juste valeur par résultat						
Portefeuille de titres	624,7	-	624,7	-	-	624,7
Prêts et opérations de pension	151,1	-	151,1	(36,5)	(59,3)	55,3
Instruments financiers dérivés (incluant dérivés de couverture)	341,6	-	341,6	(83,2)	(92,8)	165,6
Actifs financiers au coût amorti	50.828,5	-	50.828,5	-	(7.938,7)	42.889,8
<i>dont opérations de pension</i>	7.988,9	-	7.988,9	-	(7.938,7)	50,3
Comptes de régularisation et actifs divers	802,3	-	802,3	-	-	802,3
<i>dont dépôts de garantie donnés</i>	1,0	-	1,0	-	-	1,0
Autres actifs non soumis à compensation	3.830,4	-	3.830,4	-	-	3.830,4
TOTAL ACTIF	56.578,5	-	56.578,5	(119,7)	(8.090,7)	48.368,1

En millions d'euros, au 31 décembre 2019	Montant brut des passifs financiers	Montant compensé au bilan	Montant net présenté au bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montant net
Dettes						
Instruments financiers en juste valeur par résultat						
Dépôts et opérations de pension	113,9	-	113,9	(36,5)	(77,2)	0,1
Dettes représentées par un titre	114,0	-	114,0	-	-	114,0
Instruments financiers dérivés						
(incluant dérivés de couverture)	89,4	-	89,4	(83,2)	-	6,2
Passifs financiers au coût amorti	45.297,7	-	45.297,7	-	-	45.297,7
Comptes de régularisation et passifs divers	1.421,5	-	1.421,5	-	(92,8)	1.328,7
<i>dont dépôts de garantie reçus</i>	193,7	-	193,7	-	(92,8)	100,9
Autres dettes non soumises à compensation	1.478,6	-	1.478,6	-	-	1.478,6
TOTAL DETTES	48.514,9	-	48.514,9	(119,7)	(170,0)	48.225,2



5. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

5.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS OU REÇUS

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2020	31 décembre 2019
Engagements de financement donnés		
aux établissements de crédit	14,2	0,9
à la clientèle	4.990,6	4.774,9
Ouverture de crédits confirmés	4.890,2	4.681,1
Autres engagements en faveur de la clientèle	100,4	93,8
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS	5.004,8	4.775,8
<i>dont strate 1</i>	4.862,4	4.637,4
<i>dont strate 2</i>	135,2	132,3
<i>dont strate 3</i>	7,2	6,2
Engagements de financements reçus		
des établissements de crédit	920,4	1.242,8
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS REÇUS	920,4	1.242,8

5.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS PAR SIGNATURE

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2020	31 décembre 2019
Engagements de garantie donnés		
d'ordre des établissements de crédit	623,6	661,6
d'ordre de la clientèle	1.366,7	1.342,5
<i>Cautions administratives et fiscales et autres cautions</i>	1.282,5	1.261,3
<i>Autres garanties d'ordre de la clientèle</i>	84,2	81,2
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	1.990,3	2.004,1
<i>dont strate 1</i>	1.887,0	1.913,4
<i>dont strate 2</i>	98,4	86,0
<i>dont strate 3</i>	5,0	4,6



5.c COMPOSITION DU COLLATÉRAL POSTÉ ET REÇU

En millions d'euros	30 juin 2020	
	Collatéral utilisé dans les SFTs (*)	
	Juste valeur du collatéral reçu	Juste valeur du collatéral posté
Cash - euro	-	1,0
Cash - autres devises	140,6	55,4
Dettes souveraines - euro	92,4	54,4
Actions	53,4	125,4
TOTAL	286,4	236,2

(*) Securities Financing Transactions (SFTs) : opérations de pension et de prêts/emprunts de titres

En millions d'euros	31 décembre 2019	
	Collatéral utilisé dans les SFTs (*)	
	Juste valeur du collatéral reçu	Juste valeur du collatéral posté
Cash - euro	41,5	8.020,7
Cash - autres devises	72,3	66,4
Dettes souveraines - euro	8.112,9	114,7
Actions	62,8	6,6
TOTAL	8.289,5	8.208,5

(*) Securities Financing Transactions (SFTs) : opérations de pension et de prêts/emprunts de titres



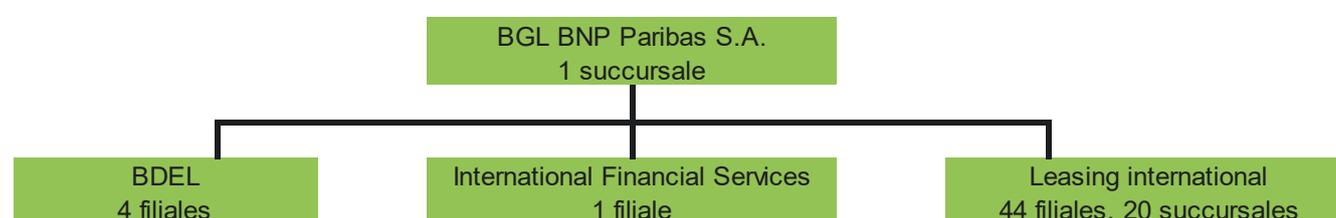
6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

6.a ÉVOLUTION DU CAPITAL

Il n'y a pas eu d'opération sur le capital de BGL BNP Paribas au cours du premier semestre 2020.

6.b PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Structure simplifiée du Groupe par pôle d'activité



Liste des filiales et succursales consolidées dans le Groupe

Dénomination	Pays	Activité	30 juin 2020			31 décembre 2019		
			Méthode de conso	% conso part du groupe	Réf. ¹	Méthode de conso	% conso part du groupe	Réf. ¹
Société consolidante								
BGL BNP Paribas SA	Luxembourg	Banque						
BGL BNP Paribas (succ. Allemagne)	Allemagne	Banque	IG	100,00%		IG	100,00%	
BDEL								
BNP Paribas Lease Group Luxembourg SA	Luxembourg	Leasing	IG	100,00%	-	IG	100,00%	-
Cofhylux SA	Luxembourg	Société Immobilière	IG	100,00%		IG	100,00%	
Visalux S.C	Luxembourg	Services Financiers	ME	25,34%	-	ME	25,34%	-
Luxhub S.A.	Luxembourg	Services Financiers	ME	28,00%	E3	-	-	-
Entités structurées								
Elimmo SARL	Luxembourg	Participation immobilière	-	-	-	IG	66,67%	S3
Leasing international								
All In One Vermietung GmbH	Autriche	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
Aprolis Finance SA	France	Leasing	IG	25,50%	-	IG	25,50%	-
Artegy SA	France	Leasing	IG	50,00%				
BNL Leasing SPA	Italie	Leasing	ME	13,09%	-	ME	13,09%	E3
BNP Paribas Finansal Kiralama AS	Turquie	Leasing	IG	47,74%	-	IG	47,74%	-
BNP Paribas Lease Group (Belgique) SA	Belgique	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-



Dénomination	Pays	Activité	30 juin 2020			31 décembre 2019		
			Méthode de conso	% conso part du groupe	Réf. ¹	Méthode de conso	% conso part du groupe	Réf. ¹
BNP Paribas Lease Group Rentals Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
BNP Paribas Lease Group SA	France	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
BNP Paribas Lease Group Sp.z o.o.	Pologne	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
BNP Paribas Lease Group UK PLC	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
BNP Paribas Lease Groupe (succ. Allemagne)	Allemagne	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
BNP Paribas Lease Groupe (succ. Espagne)	Espagne	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
BNP Paribas Lease Groupe (succ. Italie)	Italie	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
BNP Paribas Lease Groupe (succ. Portugal)	Portugal	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
BNP Paribas Leasing Solutions AS	Norvège	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
BNP Paribas Leasing Solutions IFN	Roumanie	Leasing	IG	49,97%	-	IG	49,97%	-
BNP Paribas Leasing Solutions Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
BNP Paribas Leasing Solutions NV	Pays-Bas	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
BNP Paribas Leasing Solutions SA	Luxembourg	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
BNP Paribas Leasing Solutions SPA	Italie	Leasing	ME	13,09%	-	ME	13,09%	-
BNP Paribas Leasing Solutions Suisse SA	Suisse	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
BNPP 3 Step IT (Anc. Arius SA)	France	Leasing	IG	25,50%	-	IG	25,50%	V2
BNPP 3 STEP IT succ Royaume-Uni (Anc. Arius succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	Leasing	IG	25,50%	-	IG	25,50%	E1
BNPP 3 STEP IT succ. Allemagne (Anc. Arius succ. Allemagne)	Allemagne	Leasing	IG	25,50%	-	IG	25,50%	E1
BNPP 3 STEP IT succ. Belgique (Anc. Arius succ. Belgique)	Belgique	Leasing	IG	25,50%	-	IG	25,50%	E1
BNPP 3 STEP IT succ. Italie (Anc. Arius succ. Italie)	Italie	Leasing	IG	25,50%	-	IG	25,50%	E1
BNPP 3 STEP IT succ. Pays-Bas (Anc. Arius succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	Leasing	IG	25,50%	-	IG	25,50%	E1
BNPP Lease Group GmbH & Co KG	Autriche	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
BNPP Rental Solutions Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
BNPP Rental Solutions SPA (Anc. Locatrice Italiana SPA)	Italie	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
Claas Financial Services (succ. Allemagne)	Allemagne	Leasing	IG	25,50%	-	IG	25,50%	-
Claas Financial Services (succ. Espagne)	Espagne	Leasing	IG	25,50%	-	IG	25,50%	-
Claas Financial Services (succ. Pologne)	Pologne	Leasing	IG	25,50%	-	IG	25,50%	-
Claas Financial Services Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	25,50%	-	IG	25,50%	-
Claas Financial Services SA	France	Leasing	IG	25,50%	-	IG	25,50%	-
Class Financial Services (succ. Italie)	Italie	Leasing	IG	25,50%	-	IG	25,50%	-
CMV Mediforce	France	Leasing	-	49,99%	S2	IG	49,99%	-
CNH Industrial Capital Europe (succ. Allemagne)	Allemagne	Leasing	IG	25,05%	-	IG	25,05%	-
CNH Industrial Capital Europe (succ. Belgique)	Belgique	Leasing	IG	25,05%	-	IG	25,05%	-
CNH Industrial Capital Europe (succ. Espagne)	Espagne	Leasing	IG	25,05%	-	IG	25,05%	-
CNH Industrial Capital Europe (succ. Italie)	Italie	Leasing	IG	25,05%	-	IG	25,05%	-
CNH Industrial Capital Europe (succ. Pologne)	Pologne	Leasing	IG	25,05%	-	IG	25,05%	-
CNH Industrial Capital Europe BV	Pays-Bas	Leasing	IG	25,05%	-	IG	25,05%	-
CNH Industrial Capital Europe GmbH	Autriche	Leasing	IG	25,05%	-	IG	25,05%	-
CNH Industrial Capital Europe Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	25,05%	-	IG	25,05%	-
CNH Industrial Capital Europe SA	France	Leasing	IG	25,05%	-	IG	25,05%	-
Commercial Vehicle Finance Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
Folea Grundstücksverwaltungs und Vermietungs GmbH & Co	Allemagne	Leasing	IG	3,00%	-	IG	3,00%	-
Fortis Lease Belgium SA	Belgique	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
Fortis Lease Deutschland GmbH	Allemagne	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
Fortis Lease Iberia SA	Espagne	Leasing	IG	39,31%	-	IG	39,31%	-
Fortis Lease Portugal SA	Portugal	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-



Dénomination	Pays	Activité	30 juin 2020			31 décembre 2019		
			Méthode de conso	% conso part du groupe	Réf. ¹	Méthode de conso	% conso part du groupe	Réf. ¹
Fortis Lease SA	France	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
Fortis Lease UK Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
Fortis Lease Zeebrugge SA	Belgique	Leasing	IG	37,50%	-	IG	37,50%	-
Fortis Vastgoed Lease BV	Pays-Bas	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
Heffiq Heftruck Verhuur BV	Pays-Bas	Leasing	IG	25,02%	-	IG	25,02%	-
JCB Finance (succ. Allemagne)	Allemagne	Leasing	IG	25,05%	-	IG	25,05%	-
JCB Finance (succ. Italie)	Italie	Leasing	IG	25,05%	-	IG	25,05%	-
JCB Finance Holdings Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	25,05%	-	IG	25,05%	-
JCB Finance SA	France	Leasing	IG	25,05%	-	IG	25,05%	-
Manitou Finance Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	25,50%	-	IG	25,50%	-
MFF SAS	France	Leasing	IG	25,50%	-	IG	25,50%	-
RD Leasing IFN SA	Roumanie	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
Same Deutz Fahr Finance SA	France	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
International Financial Services								
Cardif Lux Vie SA	Luxembourg	Assurances	ME	33,33%	-	ME	33,33%	-
Autres Activités								
Plagefin SA	Luxembourg	Gestion de participations	-	-	-	-	100,00%	S2/S1

¹ Mouvements de périmètre :

Entrées (E) de périmètre

E1 Création d'entité

E2 Acquisition ou prise de contrôle

E3 Franchissement d'un des seuils tels que définis par le Groupe

Sorties (S) de périmètre

S1 Liquidation

S2 Fusion par absorption

S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe

S4 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable

Variations (V) de taux

V1 Acquisition complémentaire

V2 Cession partielle

Divers (D)

D1 Changement de méthode de consolidation en lien avec les seuils de consolidation

ME* Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif (cf. note 1.b)



6.c INTÉRÊTS MINORITAIRES

Intérêts minoritaires significatifs

BGL BNP Paribas détient 50% + 1 action de la holding luxembourgeoise BNP Paribas Leasing Solutions SA (BPLS). L'actionnaire minoritaire de BPLS est BNP Paribas, qui en détient 50% moins 1 action. Les autres filiales du Groupe sont toutes détenues à 100%.

BPLS détient elle-même de nombreuses filiales de leasing international (cf. note 6.b), dont certaines ayant également des intérêts minoritaires (partenariats avec des constructeurs notamment). Ces intérêts minoritaires sont non significatifs pour le Groupe.

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2020	31 décembre 2019
Capitaux propres - Intérêts minoritaires	1.200,7	1.194,6
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires	(42,9)	(66,7)
Acomptes sur dividendes versés aux actionnaires minoritaires	-	(42,6)

<i>En millions d'euros</i>	1er semestre 2020	1er semestre 2019
Résultat net part des minoritaires	83,0	67,0

Contribution de BNP Paribas Leasing Solutions et ses filiales (avant élimination des opérations réciproques)

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2020	31 décembre 2019
Total bilan	23.261,9	23.770,3

<i>En millions d'euros</i>	1er semestre 2020	1er semestre 2019
Produit net bancaire	437,3	417,3
Résultat net	147,2	116,6
Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	48,3	65,0

Il n'existe pas de restriction contractuelle particulière sur les actifs de BNP Paribas Leasing Solutions, liée à la présence de l'actionnaire minoritaire.

Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves

Au premier semestre 2020, il n'y a pas eu au sein du Groupe d'opération d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves.

Engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation à un prix déterminé.

La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à 9,9 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 10,2 millions d'euros au 31 décembre 2019.



6.d RELATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les parties liées au Groupe sont les sociétés associées, les actionnaires, les coentreprises, les fonds de pension, les membres du Conseil d'administration et les dirigeants clés du Groupe, les membres de la famille proche des personnes susmentionnées, les entités contrôlées ou influencées notablement par toute personne susmentionnée, ainsi que toute autre entité liée.

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, le Groupe est fréquemment amené à effectuer des transactions avec des parties liées. Ces transactions portent essentiellement sur des prêts et des dépôts et sont conclues aux mêmes conditions commerciales et de marché que celles s'appliquant aux parties non liées.

Relations avec les membres du Conseil d'administration et les dirigeants clés

Au 30 juin 2020, les crédits accordés aux membres du Conseil d'administration s'élevaient à 1,4 million d'euros (au 31 décembre 2019 : 1,4 million d'euros) ; les crédits accordés aux dirigeants clés s'élevaient à 8,0 millions d'euros (au 31 décembre 2019 : 9,0 millions d'euros).

Au 30 juin 2020, les lignes de crédits accordées aux membres du Conseil d'administration s'élevaient à 1,5 million d'euros (au 31 décembre 2019 : 1,9 million d'euros) ; les lignes de crédits accordées aux dirigeants clés s'élevaient à 9,0 millions d'euros (au 31 décembre 2019 : 9,9 millions d'euros).

Relations avec les autres parties liées

Les tableaux ci-dessous récapitulent la portée financière des activités menées avec les parties liées suivantes :

- Entreprises associées,
- Sociétés-mères : BNP Paribas S.A., BNP Paribas Fortis S.A et leurs succursales,
- Autres sociétés du groupe BNP Paribas non détenues par le Groupe.

Les relations avec les coentreprises sont non significatives.

En millions d'euros	30 juin 2020			31 décembre 2019		
	Entreprises associées	Sociétés-mères	Autres sociétés BNP	Entreprises associées	Sociétés-mères	Autres sociétés BNP
ACTIF						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	97,8	204,1	56,5	96,8	123,1	68,6
Instruments financiers dérivés de couverture	-	276,9	-	-	187,3	-
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	-	-	136,3	-	-	186,2
Actif financiers au coût amorti	234,8	6.383,3	441,4	238,1	15.290,7	401,7
Comptes de régularisation et actifs divers	6,6	8,7	141,0	8,5	7,3	99,6
Total	339,2	6.873,0	775,1	343,4	15.608,3	756,1
PASSIF						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	-	39,9	109,3	-	31,4	11,5
Instruments financiers dérivés de couverture	-	79,7	-	-	45,8	-
Passif financiers au coût amorti	44,4	9.663,3	215,5	68,5	10.652,5	268,9
Comptes de régularisation et passifs divers	10,8	25,2	14,3	45,9	29,0	13,8
Total	55,2	9.808,1	339,1	114,4	10.758,7	294,2

Encours des opérations réalisées avec les parties liées :

En outre, le Groupe effectue également avec ces parties liées des opérations de négoce aux conditions de marché sur instruments financiers dérivés (swaps, options, contrats à terme...) et sur des instruments financiers souscrits ou émis par celles-ci (actions, titres obligataires...).

En millions d'euros	30 juin 2020			31 décembre 2019		
	Entreprises associées	Sociétés-mères	Autres sociétés BNP	Entreprises associées	Sociétés-mères	Autres sociétés BNP
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE						
Engagements de financement donnés	-	6,5	0,1	-	-	0,1
Engagements de financement reçus	-	334,0	7,3	-	425,8	7,2
Engagements de garantie donnés	7,0	325,6	259,6	4,8	348,5	192,5
Engagements de garantie reçus	376,5	184,6	27,7	363,6	172,5	37,3

La Banque a conclu des accords de compensation globale avec les entités BNP Paribas Fortis S.A. et BNP Paribas S.A. (et leurs succursales respectives établies sur le territoire de l'Union européenne) permettant ainsi de réduire son exposition envers ces entités tant pour les expositions bilantaires que pour les expositions de hors bilan.

Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées :

En millions d'euros	1er semestre 2020			1er semestre 2019		
	Entreprises associées	Sociétés-mères	Autres sociétés BNP	Entreprises associées	Sociétés-mères	Autres sociétés BNP
Intérêts et produits assimilés	2,3	92,7	11,1	2,4	92,2	9,7
Intérêts et charges assimilées	-	(70,0)	(7,3)	(0,0)	(61,0)	(3,7)
Commissions (produits)	4,8	8,8	9,8	5,0	1,4	10,0
Commissions (charges)	(1,9)	(4,0)	(4,3)	(1,9)	(3,2)	(4,0)
Gains (pertes) sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-	57,4	0,5	0,0	66,7	(0,1)
Produits (charges) des autres activités	(12,4)	0,0	20,2	(15,0)	(0,0)	27,1
TOTAL	(7,3)	84,9	30,1	(9,5)	96,2	39,2

6.e VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- Ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 30 juin 2020. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité du Groupe.
- La plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte, pour les besoins de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants.



- La réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des justes valeurs présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente.
- Enfin, les justes valeurs reprises ci-après ne comprennent pas les justes valeurs des opérations de location-financement, des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces justes valeurs ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe.

En millions d'euros, au 30 juin 2020	Juste valeur estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances ⁽¹⁾	-	7.681,6	18.977,2	26.658,8	26.386,8
Titres de dette au coût amorti (note 4.d)	1.141,3	11,3	-	1.152,5	1.080,8
PASSIFS FINANCIERS					
Dépôts et emprunts	-	43.757,7	-	43.757,7	43.749,1
Dettes représentées par un titre (note 4.g)	-	1.059,4	-	1.059,4	1.059,4
Dettes subordonnées (note 4.g)	-	102,5	-	102,5	102,5

(1) hors location financement

En millions d'euros, au 31 décembre 2019	Juste valeur estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances ⁽¹⁾	-	16.175,9	19.151,2	35.327,0	35.046,5
Titres de dette au coût amorti (note 4.d)	1.165,6	62,4	-	1.227,9	1.147,8
PASSIFS FINANCIERS					
Dépôts et emprunts	-	45.302,3	-	45.302,3	45.297,7
Dettes représentées par un titre (note 4.g)	-	707,8	-	707,8	707,8
Dettes subordonnées (note 4.g)	-	100,0	-	100,0	100,0

(1) hors location financement

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs comptabilisés au coût amorti au sein du Groupe : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. A défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les titres de dette au coût amorti, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. L'allocation par niveau a été réalisée conformément aux principes comptables décrits dans cette note. La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les titres de dette au coût amorti dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue) est la valeur comptabilisée, et a été présentée en Niveau 2, à l'exception des crédits à la clientèle, classés en Niveau 3. Lorsqu'aucune valeur de marché n'a pu être déterminée, le coût amorti est utilisé.

6.f PASSIFS ÉVENTUELS : PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Comme toute autre institution financière, le Groupe est impliqué dans diverses demandes d'indemnisation comme partie défenderesse, dans des litiges et des procès, résultant du cours normal de ses activités bancaires et d'assurance.

Le Groupe établit des provisions lorsque, d'après la Direction, et après consultation de ses conseillers juridiques, il est probable qu'un paiement devra être réalisé par le Groupe et que le montant peut être estimé de manière raisonnable (note 4.m « Provisions pour risques et charges »).

En ce qui concerne les autres demandes d'indemnisation et procès intentés contre le Groupe (et qui d'après les principes décrits ci-dessus ne font pas l'objet de provisions), la Direction est d'avis, après consultation des conseillers professionnels appropriés, que ces demandes d'indemnisation sont sans fondement et peuvent être défendues avec succès ou que l'issue attendue de ces actions n'entraînera pas une perte significative dans les comptes consolidés du Groupe.

Suite à l'acquisition et la fusion d'ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A. au cours du second semestre de l'année 2018, la banque a intégré l'activité de banque dépositaire d'ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A.. Dans le cadre de cette activité, un Fonds, pour lequel ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A. a agi en tant que banque dépositaire entre le 19 avril 2012 et le 31 mars 2015 a fait parvenir à BGL BNP Paribas une assignation à comparaitre datée, respectivement du 18 décembre 2019 et du 19 juin 2020. Ce dossier n'a, à ce stade, fait l'objet d'aucun provisionnement, mais la Banque a décidé de préserver ses intérêts dans cette procédure en procédant à l'activation de la garantie de passifs conclue dans le cadre de l'acquisition.

Par ailleurs, la Banque a décidé de gérer cette activité de manière extinctive et a été amenée à dénoncer des contrats de banque dépositaire ainsi qu'à clôturer des relations bancaires y afférentes. Au 30 juin 2020, aucune procédure n'a été initiée à l'encontre de la Banque suite à ces mesures.

6.g FONDS DE GARANTIE

Le 18 décembre 2015, le gouvernement luxembourgeois a transposé dans la loi relative à la résolution et à la liquidation des établissements de crédit et au système de protection des déposants et investisseurs les directives européennes 2014/59/UE établissant le cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et 2014/49/UE définissant les systèmes de garantie des dépôts.

Ce nouveau mécanisme couvre tous les dépôts éligibles jusqu'à 100.000 euros et les investissements jusqu'à 20.000 euros. De plus, la loi prévoit que les dépôts récents (inférieurs à 12 mois) résultants de transactions spécifiques en lien avec un objectif social ou corrélées à certains événements de la vie sont également garantis au-delà du plafond de 100.000 euros.

La loi remplace ainsi le mécanisme de garantie des déposants et des investisseurs au Luxembourg qui était régi par l' « Association pour la Garantie des Dépôts Luxembourg » (AGDL), au moyen d'un nouveau mécanisme basé sur un principe de contributions ex-ante dans un nouveau fonds « Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg » (FGDL). Conformément à l'article 163(8) de la loi, ce fonds a été capitalisé via le versement d'une première tranche de 0,8% de la somme des dépôts garantis des établissements de crédits et entreprises d'investissement luxembourgeois.

La cible de 0,8% a été atteinte au 31 décembre 2018. Conformément à l'article 163(8) de la loi, les établissements de crédits et entreprises d'investissements contribueront désormais à la construction d'une seconde tranche de 0,8 % des dépôts garantis des établissements de crédits et entreprises d'investissement luxembourgeois sur une durée de 8 ans.

Au premier semestre, la Banque a pris en compte la tranche relative à l'exercice 2020 pour un montant de 5,8 millions d'euros (contre 4,3 millions d'euros en 2019).



6.h ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 avril 2020, la répartition bénéficiaire a été opérée en intégrant la recommandation BCE/2020/19 de la Banque Centrale Européenne (BCE) du 27 mars 2020, relative à la crise sanitaire du Covid 19. Il a été acté par les actionnaires qu'une nouvelle assemblée générale se réunirait sur ce point en cas de nouvelles recommandations de la BCE.

En date du 27 juillet 2020, la BCE a émis la recommandation BCE/2020/35 relative aux politiques de distribution de dividendes pendant la pandémie de COVID-19 selon laquelle « I.1 La BCE recommande que, jusqu'au 1^{er} janvier 2021, aucun dividende ne soit versé et aucun engagement irrévocable de verser des dividendes ne soit pris par les établissements de crédit pour les exercices 2019 et 2020 [...] ».

Au regard de ce qui précède et dans le contexte des recommandations de l'autorité européenne, le Conseil d'administration de BGL BNP Paribas s'est réuni le 9 septembre 2020 pour convoquer une nouvelle assemblée générale le 30 septembre 2020 et permettre ainsi aux actionnaires de se prononcer définitivement sur la répartition bénéficiaire de l'exercice 2019.

